

Ouverture de la Session Parlementaire Ordinaire d'octobre 2014 par le Président de l'Assemblée Nationale, Son Excellence l'Honorable Pie Ntavyohanyuma

Lundi 06 octobre 2014 à l'hémicycle du Palais des Congrès de Kigobe, ont eu lieu les cérémonies d'ouverture solennelle des travaux de la Session Parlementaire Ordinaire de la Session d'octobre 2014.

Les cérémonies qui avaient vu la participation du Deuxième Vice-Président de la République, l'Honorable Gervais Rufyikiri et d'autres membres du Gouvernement, étaient présidées par le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pie Ntavyohanyuma.

Nous vous proposons l'intégralité du discours prononcé par le Président de l'Assemblée Nationale à cette occasion.



Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pie Ntavyohanyuma, prononçant le discours d'ouverture

- Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale
- Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président de la République
- Honorables Députés ;
- Honorables Députés et chers collègues de l'East African Legislative Assembly ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
- Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle ;
- Monsieur le Procureur Général de la République ;
- Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents des Commissions et Conseils Nationaux ;
- Mesdames et Messieurs les Membres des Corps de la Police Nationale ;
- Mesdames et Messieurs les Membres des Corps de la Force de Défense Nationale ;

- Monsieur le Chef de l'Opposition Politique extra-parlementaire ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents des formations politiques agréées ;
- Mesdames et Messieurs les Membres des confessions religieuses ;
- Distingués Invités ;
- Mesdames, Messieurs ;

Au terme des vacances parlementaires du mois de septembre, l'Assemblée Nationale procède aujourd'hui à l'ouverture des travaux de la session parlementaire ordinaire d'octobre 2014, conformément à l'article 174 de la Constitution de la République du Burundi.

Permettez-nous, au nom de l'Assemblée Nationale et en notre nom propre, de vous saluer tous et de vous souhaiter la bienvenue dans ce Palais de Kigobe. Nous vous remercions pour avoir bien voulu rehausser de votre présence cette cérémonie.

- Honorables Députés ;
- Distingués Invités ;
- Mesdames, Messieurs ;

Nous voudrions saisir cette opportunité pour revenir sur la tragédie du dimanche 07 septembre 2014 qui a emporté la vie de trois religieuses de la Paroisse Saint Guido Maria Conforti de Kamenge, à savoir : Feu Révérende Sœur Lucia Pulici, Feu Révérende Sœur Olga Raschietti et Feu Révérende Sœur Bernadette Boggi.

Nous vous prions de bien vouloir vous lever pour que nous observions une minute de silence en leur mémoire.

(Minute de silence)

Nous vous remercions.

Nous voudrions présenter encore une fois, au nom de l'Assemblée Nationale et en notre nom propre, nos condoléances les plus attristées aux familles des disparues. Nous renouvelons également l'expression de notre compassion et de notre solidarité à l'endroit de la Paroisse Saint Guido Maria Conforti de Kamenge ainsi qu'à l'ensemble de l'Eglise Catholique.

Nous réitérons notre ferme condamnation de cet acte ignoble qui nous a profondément choqués.

Notre souhait est qu'une telle infamie ne se reproduise plus dans notre pays.

Nous encourageons l'Eglise Catholique à trouver l'énergie nécessaire pour surmonter cette épreuve et poursuivre sa mission et son engagement au Burundi.

Honorables Députés ;

A l'occasion de cette ouverture solennelle de la session ordinaire d'octobre 2014, permettez-nous de vous accueillir particulièrement et de vous souhaiter une bonne rentrée parlementaire.

Nous espérons que vous revenez avec suffisamment d'énergie pour vous acquitter de notre mission principale d'analyse et de vote des lois ainsi que de contrôle de l'action gouvernementale, tel que cela est prescrit dans l'article 158 de la Constitution de la République du Burundi.

Nous voudrions aussi vous féliciter, chers collègues, pour avoir profité de ce moment de détente pour vous rapprocher de nos concitoyens, de nos électeurs pour, le cas échéant, les appuyer dans leurs diverses activités et entendre leurs préoccupations.

- Distingués Invités ;
- Mesdames, Messieurs ;

Au cours de leurs vacances de septembre 2014, les Députés ont en effet effectué des descentes sur terrain.

Mais ils ont, en outre, profité de ce mois pour renforcer leurs capacités et poursuivre, en collaboration avec les membres du Bureau de l'Assemblée Nationale, la consolidation de la diplomatie parlementaire.

En ce qui concerne les descentes sur terrain, nous nous sommes joints à la population de la province de Kayanza, en date du 02 septembre 2014, pour accueillir le flambeau de la paix, à la frontière commune des provinces Kayanza et Cibitoke.

A cette occasion, nous avons apporté notre soutien et nos encouragements à la population dans les travaux d'extension des bâtiments de l'hôpital de Kayanza et de l'école fondamentale de Rwegura, en commune de Muruta.

Le 6 septembre 2014, nous nous sommes rendus au Centre Jeunes de Kamenge, dans la Mairie de Bujumbura, pour joindre nos efforts à ceux de l'Institution de l'Ombudsman du Burundi, dans le cadre de la consolidation de la paix et du maintien de l'harmonie sociale au Burundi. Cette journée était consacrée au lancement d'un tournoi de football dans lequel participaient des équipes issues de divers milieux sociaux.

Au cours de la semaine du 26 septembre 2014, nous nous sommes également rendus dans toutes les communes de la Province de Kayanza pour nous enquérir de la situation qui y prévaut, ce travail ayant été couronné, en date du 27 septembre 2014, par les travaux communautaires d'appui à la construction d'une école, travaux communautaires que nous avons effectués dans la Commune de Gahombo avec la population et les Députés élus dans la circonscription de Kayanza.

En date du 16 septembre 2014, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Mo-Mamo KARERWA, s'est, quant à elle, rendue dans la commune urbaine de Buterere pour appuyer les efforts de l'« Association Espoir pour les Jeunes Batwa », en collaboration avec l'association américaine « African Road ».

A cette occasion, des cartes nationales d'identité ont été octroyées à la population qui n'en disposait pas encore, particulièrement les Batwa. Cette activité s'est inscrite dans le cadre de la préparation et de la sensibilisation des citoyens au processus électoral de 2015.

Au niveau de leurs différentes circonscriptions les Députés ont également effectué beaucoup de descentes.

- Honorables Députés ;
- Distingués Invités ;
- Mesdames, Messieurs ;

En ce qui concerne le renforcement des capacités, en date du 02 au 04 septembre 2014, des Députés ont participé, au Best Outlook Hotel, à un atelier de renforcement de capacités sur la prise en compte du genre dans le travail parlementaire.

Cette activité avait été organisée par l'Association des Femmes Parlementaires du Burundi (AFEPABU), en collaboration avec l'Union interparlementaire.

Le 30 septembre 2014, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a conduit une délégation de Députés qui a participé, au Best Outlook Hotel, à un atelier de restitution d'une étude sur les besoins des femmes occupant les postes de prise de décision. Cette étude a été réalisée par la Synergie des Partenaires pour la Promotion des Droits de la Femme, en collaboration avec l'ONG « CARE International ».

L'autre objectif de cette journée du 30 septembre 2014 consistait à sensibiliser les femmes potentiellement candidates aux élections de 2015 pour qu'elles se préparent à rehausser leur quota dans l'occupation des postes de prise de décision.

- Honorables Députés ;
- Distingués Invités ;
- Mesdames, Messieurs ;

Dans le domaine de la diplomatie parlementaire, nous avons reçu en date du 9 septembre 2014, une visite de courtoisie de l'Ambassadeur du Rwanda au Burundi, Son Excellence Amandin RUGIRA. En date du 02 septembre 2014, les Honorables Vice-Présidents de l'Assemblée Nationale ont reçu successivement, dans leurs bureaux, une visite de courtoisie du Chargé d'Affaires à la Nonciature apostolique de Bujumbura.

Le 26 septembre 2014, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable François KABURA, a reçu en audience une délégation d'experts de l'Union Interparlementaire, dans le cadre d'un montage de la Caisse « Pension complémentaire » au sein du Parlement burundais.

Dans le cadre de la coopération interparlementaire, des missions de travail ont également été effectuées à l'extérieur du pays.

Ainsi, l'Assemblée Nationale a envoyé des délégations en France, du 07 au 17, en Belgique, du 14 au 21, au Canada, du 20 au 30 et à New York, aux Etats-Unis d'Amérique, du 20 au 30 septembre 2014.

Au début des vacances parlementaires, une délégation de l'Assemblée Nationale a aussi participé, du 04 au 05 septembre 2014, à Dar es Salam, en République Unie de Tanzanie, à la réunion préparatoire des jeux de l'Assemblée Législative de la Communauté Est-Africaine.

L'Assemblée Nationale a également envoyé une délégation à Séoul, en Corée du Sud, pour la représenter au Sommet organisé du 17 au 19 septembre 2014, sous le thème « des religions pour la paix ».

Du 20 septembre au 05 octobre 2014, un Député a séjourné à New York, aux Etats Unis, où il a participé, à la 29ème Session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies pour l'adoption du nouveau Plan d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement.

Du 30 septembre au 05 octobre 2014, une délégation de l'Assemblée Nationale s'est rendue en Afrique du Sud pour participer à une réunion du Réseau des femmes parlementaires d'Afrique centrale et aux cérémonies de célébration du 30ème anniversaire de l'Association des Parlementaires Européens Partenaires de l'Afrique (AWEPA).

- Honorables Députés ;
- Distingués Invités ;
- Mesdames, Messieurs ;

Au niveau du contrôle de l'action gouvernementale, l'Assemblée Nationale a mené, au cours de ce mois de septembre 2014, des actions destinées à faire suite aux recommandations de la séance plénière du 27 août 2014, une séance durant laquelle les Députés avaient entendu les réponses aux questions orales avec débat adressées au Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida ainsi qu'au Ministre des Finances et de la Planification du Développement Economique.

Pour rappel, cette séance avait eu à l'ordre du jour la question de la rupture des stocks dans les structures publiques de transfusion sanguine et dans les hôpitaux.

Ainsi, la Commission des Affaires Sociales, du Genre, du Rapatriement, de l'Egalité des Chances et de la lutte contre le Sida a mené une enquête parlementaire en vue d'évaluer l'impact de cette rupture de stocks du sang sur la santé de la population, ainsi que les difficultés liées à la collecte et à la distribution du sang à travers le pays.

Les membres de cette Commission ont effectué, à cet effet, des descentes sur terrain, du 15 au 17 septembre 2014, dans les provinces Ngozi, Kirundo, Muyinga, Ruyigi, Gitega, Bururi, Rutana, Makamba et dans la Mairie de Bujumbura.

- Honorables Députés ;
- Distingués Invités ;
- Mesdames, Messieurs ;

Sur le plan législatif, les travaux de cette session d'octobre vont se structurer autour de l'analyse des projets de lois ci-après :

1. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de la Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance aux Personnes Déplacées en Afrique (Convention de Kampala) ;
2. Le Projet de loi portant Prévention, Protection et Répression des Violences Basées sur le Genre ;
3. Le Projet de loi portant Ratification de l'Accord-cadre de Coopération dans le Bassin du Fleuve Nil ;
4. Le Projet de loi portant Ratification de l'Accord Cadre de Coopération entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement du Royaume du Maroc, signé le 19 octobre 2010 à Rabat ;
5. Le Projet de loi portant Révision de la loi n° 1/07 du 26 avril 2010 portant Code de Commerce ;
6. Le Projet de loi portant Révision de la loi n° 1/09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à Participation Publique ;
7. Le Projet de loi relative à l'insolvabilité du Commerçant au Burundi ;
8. Le Projet de loi portant Statut des langues au Burundi ;
9. Le Projet de loi portant Prévention et Répression de la Traite des Personnes et Protection des Victimes de la Traite ;
10. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord Cadre entre le Gouvernement de la République Populaire de Chine et le Gouvernement de la République du Burundi relatif à l'octroi d'un prêt préférentiel par la Chine au Burundi destiné à l'achat d'un avion MA 60 signé à Bujumbura le 16 août 2013 ;
11. Le Projet de loi portant Ratification de l'Accord bilatéral entre le Gouvernement du Burundi et le Gouvernement des Emirats Arabes Unis relatif aux services aériens entre et au-delà de leurs territoires respectifs, signé le 30 septembre 2013 ;
12. Le Projet de loi portant Ratification de l'Accord entre la République du Burundi et l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques

(OIAC) relatif aux privilèges et immunités de l'OIAC, signé le 20 Avril 2009 ;

13. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de la Charte de Renaissance Culturelle Africaine, adoptée à Khartoum les 23 et 24 janvier 2006 ;
14. Le Projet de loi portant Révision de la loi n° 1/02 du 20 janvier 2010 portant Organisation de l'Administration Communale ;
15. Le Projet de loi portant Système National de Paiement ;
16. L'Assemblée Nationale a également été saisie par le Gouvernement pour effectuer une seconde lecture du Projet de loi portant révision de la loi n° 01/023 du 31 Décembre 2004 portant Création, Organisation, Mission, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale, ainsi que pour examiner le Document d'Orientation Budgétaire 2015-2017 ;
17. L'Assemblée Nationale poursuivra, enfin, l'important travail de mise en place de la Commission Vérité et Réconciliation, en sigle « CVR ».

- Honorables Députés ;
- Distingués Invités ;
- Mesdames, Messieurs ;

Cet ordre du jour que nous venons de présenter pour la session d'octobre n'est pas exhaustif. Il pourrait être modifié notamment par des ajouts de projets de lois qui pourront nous être envoyés par le Gouvernement.

Il convient aussi de signaler que la plupart des projets de lois, que nous avons présenté dans l'ordre du jour de la session que nous commençons aujourd'hui, sont déjà en cours d'analyse au sein des Commissions parlementaires permanentes, alors que d'autres ont déjà été analysés et votés par l'Assemblée Nationale et se trouvent au niveau de la navette législative entre les deux Chambres du Parlement.

Nous remercions le Gouvernement pour avoir transmis à temps l'ordre du jour de cette session ordinaire. Nous l'invitons à apprêter également dans les meilleurs délais le Projet de loi de finances et de le transmettre au Parlement afin qu'il soit bien analysé et voté en temps utile.

- Honorables Députés ;

La session parlementaire d'octobre 2014 devra certainement tenir compte de l'approche des échéances électorales de 2015. Nous vous demandons donc de vous préparer, dès aujourd'hui, à un agenda plus chargé que d'habitude. Vous êtes appelés à redoubler d'efforts pour sensibiliser la population au processus électoral déjà en cours.

Aux côtés du Gouvernement, parmi les domaines qui nécessiteront une attention accrue de notre part se trouve le maintien de la sécurité et de la cohésion sociale qui sont indispensables à la réussite de l'actuel processus électoral.

C'est pour cette raison que nous vous invitons particulièrement à continuer à transmettre des messages de paix dans vos circonscriptions électorales respectives.

Nous vous invitons à soutenir les efforts du Gouvernement et des différents acteurs sociaux pour créer un climat de sérénité, de confiance et de respect mutuels entre nos concitoyens, quels que soient leurs appartenances politiques.

Nous remercions la Commission Electorale Nationale Indépendante pour ses efforts sans relâche pour organiser de bonnes élections en 2015. Nous l'encourageons à poursuivre ces efforts dans la sagesse qui l'a toujours caractérisée, ainsi que dans le dialogue avec tous les partenaires à ces élections.

- Honorables Députés ;
- Distingués Invités ;
- Mesdames, Messieurs ;

Parallèlement aux préparatifs des élections, notre pays continue à faire face à d'importants défis liés au développement. C'est pour cette raison que l'Assemblée Nationale renouvelle son appel à tous nos concitoyens pour qu'ils maintiennent et renforcent même leur solidarité pour continuer à s'atteler aux activités de développement. Le développement de notre pays nous concerne tous.

Nous devons également soutenir le Gouvernement pour qu'il poursuive, sans relâche, la mise en œuvre des politiques nationales destinées à assurer l'épanouissement et le bien être des citoyens.

En ce qui concerne la situation des droits de l'homme qui a fait polémique ces derniers jours, il est à signaler que les efforts qui ont été fournis depuis 2005, ont permis des progrès significatifs en ce qui concerne la protection, la défense et la promotion des droits humains dans notre pays, tel que cela apparaît dans le rapport de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme au Burundi (CNIDH) présenté à la séance plénière de l'Assemblée Nationale le 28 août de cette année par son président.

Cela doit nous encourager tous : cela doit encourager particulièrement le Gouvernement à engager, en tablant sur les acquis du présent, d'autres réformes qui doivent permettre au pays de poursuivre ces améliorations.

A cette occasion, l'Assemblée Nationale voudrait aussi réaffirmer son total soutien à la réalisation des politiques contenues dans le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté, Deuxième Génération, ou CSLP II.

L'Assemblée Nationale voudrait également remercier les amis du Burundi ainsi que les bailleurs de fonds pour leurs contributions à la réalisation du CSLP II. Nous les encourageons à continuer à assister le Burundi, notamment en cette période où le pays se prépare à consolider ses acquis démocratiques à travers les élections de 2015 que nous souhaitons tous sereines et transparentes.

La consolidation de la démocratie dans notre pays, qui est pour nous tous une exigence, va de pair avec le développement : les deux sont interreliés.

- Honorables Députés ;
- Distingués Invités ;
- Mesdames, Messieurs ;

Nous ne saurions terminer notre propos sans vous réitérer nos remerciements pour avoir bien voulu rehausser de votre présence cette cérémonie.

Au cours de cette session ordinaire d'octobre 2014, nous avons plein espoir que, comme à l'accoutumée, la participation de tous, les Députés ainsi que les partenaires de l'Assemblée Nationale, chacun en ce qui le concerne, pourra permettre à notre Institution de remplir convenablement ses missions constitutionnelles.

C'est sur cet élan d'espoir et de conviction profonde que nous déclarons ouverts les travaux de la session parlementaire ordinaire d'octobre 2014.

Nous vous remercions.

DESCENTES

Prière d'action de grâce organisée pour les bénédictions de l'année 2014

Le Président de l'Assemblée Nationale s'est joint à la famille présidentielle au chef-lieu de la province de Ngozi

«La famille du Président de la République termine l'année 2014 dans la paix et la sécurité.» Voilà la raison qui l'a poussée à présenter ses remerciements devant le Tout-Puissant.

Du 26 au 31 décembre 2014 au Stade du chef-lieu de la province de Ngozi, six jours de prière, d'action de grâce et de remerciements pour avoir été gardée par le Dieu Tout-Puissant, l'année 2014 qui coïncide avec la célébration de 50 ans que le Président Pierre NKURUNZIZA vient de boucler depuis sa naissance, une période ponctuée d'événements malheureux liés à la vie de sa famille natale et la vie sociopolitique de son pays, mais enfin de compte une vie heureuse consécutive à la fin de la guerre que le Burundi a connue et la conduite des affaires de son pays.

Sur son invitation, beaucoup de leaders ont répondu présents à cette prière, notamment les membres du Bureau de l'Assemblée Nationale du Burundi et du Sénat, en tête desquels l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, les deux Vice-Présidents de la République, les parlementaires, l'Ombudsman burundais, les membres du Gouvernement ainsi que d'autres personnalités.

Le thème central de cette croisade de prière et de séminaires ateliers à l'intention des leaders et des jeunes se trouve dans le livre du prophète Néhémie, chapitre 2, verset 17 au verset 20. Ce prophète est considéré comme un exemple d'un bon leader dans la reconstruction de son pays. Les Israélites avaient compris que Néhémie avait un plan parfaitement au point. Il inspirait confiance à ses compatriotes, et sa proposition de reconstruire le rempart de Jérusalem les a enthousiasmés, car elle répondait à leurs souhaits les plus chers, et que jusque là, ils n'avaient pas pu les réaliser. Ils furent remplis de courage et eurent une meilleure

perspective d'avenir. Néhémie a amené le peuple à s'impliquer et il lui a donné une raison de vivre. Les Israélites ont compris le message et se sont apprêtés à agir. Ils ont fait preuve d'une attitude positive et ont cru au succès.



Vue partielle des participants à cette croisade

Les participants à cette croisade de prière et d'action de grâce ont durant les journées du 26, 27 et 28 décembre 2014, prié pour qu'au cours de l'année 2015, Dieu garde les Burundais et aide les dirigeants à faire une bonne lecture des différentes situations que le pays traverse. Des louanges et adorations dominaient la soirée.

Dans son enseignement, le Pasteur Dr. Daniel Bailon Batale Bangongo de la RD Congo est revenu sur tout ce que Dieu a déjà réalisé à l'endroit du Burundi et des Burundais et, pour lui, une vie sans rempart est une vie sans sécurité. Il a donc invité les autorités à devoir vivre la vie de Dieu et à faire un bon discernement avant de prendre des décisions. Le prédicateur Daniel Bailon Batale Bangongo a souhaité au numéro un burundais et à toutes les autorités burundaises une bonne santé, l'intelligence, la fortification du corps, l'affermissement, la sagesse et la protection contre les ennemis de toutes origines.



Pasteur Dr. Daniel Bailon Batale BANGONGO en train de prêcher

Le même prédicateur rappelle aux autorités burundaises que Dieu les a établis pour asseoir la droit et la justice et l'autorité est établie pour des raisons d'ordre, de paix, de direction, d'orientation et de responsabilité, car un leader sans responsabilité peut être une source d'insécurité de ses dirigés.

De sa part, le Président Pierre Nkurunziza a signalé que pour un leader, le découragement, de provenance interne et externe, est le lot quotidien et a demandé à ses hôtes d'être vigilants et déterminés face aux défis comme l'a fait le prophète Néhémie. « La prière n'exclut pas la vigilance », t-t-il conclu.

Elidad Kabura

L'Assemblée Nationale encourage l'Institution de l'Ombudsman burundais à poursuivre le processus de consolidation de la paix et la tolérance dans la diversité politique pour la bonne réussite des élections de 2015.

C'est à travers la participation du Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable François Kabura, que cette Institution a marqué sa solidarité habituelle à l'Institution de l'Ombudsman pour les assises au forum régionale (Makamba, Rutana, Bururi) des ligues des jeunes affiliées aux partis politiques et un atelier sur le rôle des démobilisés dans la consolidation de la paix et de l'harmonie sociale tenu à Makamba du 25 au 26 Novembre 2014.



Photo de famille

L'Honorable François Kabura s'est dit satisfait des résultats enregistrés et a interpellé les jeunes et les ex-combattants à juguler toute forme de violences pouvant les caractériser au cours du processus électoral de 2015. Cette autorité remercie le Bureau de l'Ombudsman de ce qu'il fait dans la préparation mentale des leaders politiques, des

jeunes et des démobilisés.

Pour le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, ces assises sont une opportunité de sauvegarder la paix et asseoir une cohabitation pacifique par le règlement pacifique des conflits. Il a demandé à ses hôtes d'être conscients que le Burundi appartient à tous les Burundais malgré leurs différences et leur a exhorté de se respecter et éviter des propagandes sectaires.



L'Honorable François Kabura prononçant le discours d'ouverture de l'atelier

Dans ses discours d'ouverture et de clôture, le Médiateur burundais, l'Honorable Mohamed Rukara, a remercié vivement les jeunes et les démobilisés pour avoir participé massivement au débat dans le souci d'avancer le pays sur le chemin de la démocratie et la paix. L'Ombudsman burundais a invité les participants aux assises de Makamba de méditer ensemble tout en évoquant l'exemple de Martin Luther King quand il disait que « Les gens ne s'entendent pas parce qu'ils se craignent. Ils se craignent parce qu'ils ne se connaissent pas. Ils ne se connaissent pas parce qu'ils ne méditent pas ensemble ».

Pour l'Ombudsman, le plus important c'est l'acceptation, la considération de l'autre et l'analyse de soi. Nos richesses se trouvent dans la diversité, a-t-il ajouté. Il a invité par conséquent les jeunes et les démobilisés à l'accompagner dans la réussite des ses missions.

Beaucoup de recommandations ont été formulées par les participants et se sont engagés à vivre en harmonie et éviter toute forme de manipulations durant les élections de 2015.

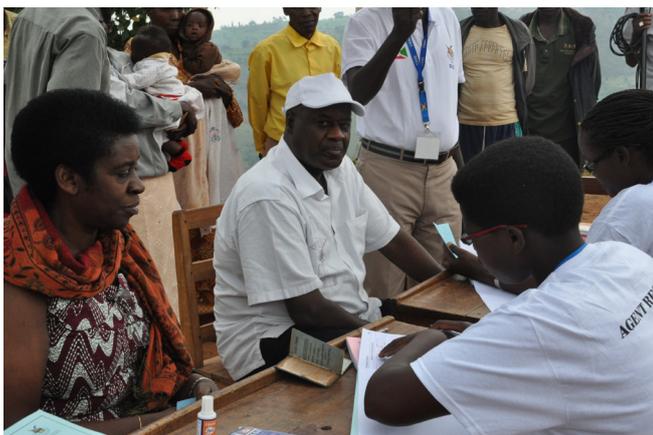
Signalons que ce forum a été organisé sur financement de l'USAID et le projet « Mobilizing youth for élections 2015 » a été exécuté par le Search for Common Ground

Elidad Kabura

Début de l'exercice d'enrôlement pour les élections générales de 2015.

Le Président de l'Assemblée Nationale a accompli son droit civique sur sa colline natale en commune de Rango.

Au premier jour d'enrôlement pour les prochaines échéances électorales de 2015, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pie Ntavyohanyuma, s'est joint à la population de la commune de Rango, province Kayanza, sa circonscription électorale, un geste d'interpeller tout Burundais à répondre massivement à cet exercice civique.



L'Honorable Président de l'Assemblée Nationale et son épouse en train de se faire enregistrer

Au petit matin du 24 novembre 2014, la population vient un à un sans se bousculer pour se faire enregistrer aux échéances électorales de 2015. Nous sommes dans la commune Rango de la province Kayanza où le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse ont répondu à l'appel lancé par la CENI. Le Très Honorable Pie Ntavyohanyuma s'est fait enregistrer sur sa colline natale au site aménagé pour cet exercice à l'Ecole Primaire de Musagara I.

Selon le Très Honorable Pie Ntavyohanyuma, se faire enregistrer dans sa circonscription d'origine, c'est un préalable pour participer à l'élection des autorités de sa localité, mais aussi matérialiser le vœu de Son Excellence le Président de la République, que les élections vont se passer dans la sérénité.

A la question de la presse de savoir pourquoi la population vient à compte goutte, le Président de l'Assemblée Nationale a fait savoir que d'habitude, la population de Kayanza s'attèle au quotidien aux activités champêtres les matins, pour dire que les après-midi, la population allait répondre à ce devoir. Ainsi, c'est le début de l'enrôlement pour

espérer que l'exercice va se clôturer après que la population ait totalement répondu à l'enrôlement, a-t-il conclu.

Le Très Honorable Pie Ntavyohanyuma a saisi de l'opportunité pour sillonner toute la commune de Rango afin de constater l'état des lieux des autres sites d'enrôlement. Malgré l'immensité de la commune, il a, en compagnie des superviseurs de la CECI, traversé monts et vallées et a visité notamment les sites de Kaguruka à la succursale de Jimbi, Rubungu à l'Ecole Primaire de Gikomero, site de la colline Gihororo, sur à Karama sur la colline Mwuzumure, à Gaheta au chef-lieu de la commune Rango et le site de Nyabibuye à la paroisse Gasenyi.

Partout où il est passé, le Président de l'Assemblée Nationale a échangé avec les agents d'enrôlement, une autre manière de constater que ce rôle est entrain d'être exercé par les natifs de ces localités et connaître aussi l'effectif déjà enregistré.

Pour que cette opération puisse se dérouler avec succès, le Président de l'Assemblée Nationale a demandé aux administratifs à la base et aux agents de la CECI de faire une large sensibilisation de la population pour répondre à ce rendez-vous.

Ciza François

Descente du Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale en commune de Rutovu

Dans le cadre de l'inauguration des oeuvres construites par les initiatives de la population, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Mo-Mamo Karerwa, a visité en date du 18 novembre 2014, la commune de Rutovu sur la colline de Mwarusi, en zone de Muhweza.

Après son désenclavement, la colline Mwarusi de la zone Muhweza, décolle et, désormais, la population regroupée en associations, s'est procuré les moyens de déplacement. Le Gouvernement a accompagné ces initiatives par l'octroi des fontaines publiques pour faciliter cette population qui effectuait des distances à la recherche d'eau potable. L'Honorable Mo-Mamo Karerwa a fait le déplacement pour inaugurer cette infrastructure anniversaire au nom du Gouvernement.



L'Honorable Mo-Mamo Karerwa procédant à l'inauguration d'une fontaine publique

La commune de la Source la plus méridionale du Nil matérialisée par la Pyramide a été honorée par la présence du Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Mo-Mamo Karerwa, qui a d'abord visité le village de paix qui héberge les victimes de la guerre, c'est tout près des nouveaux bâtiments de la commune Rutovu. Cap sur la localité de Mwarusi à quelque 15km du chef-lieu de la Commune, la délégation emprunte la route aménagée par la population et le Gouvernement jusqu'au fins fond à Muhweza. L'Honorable Mo-Mamo Karerwa a inauguré une adduction d'eau potable qui s'inscrit dans la réalisation des œuvres du 52ème anniversaire de l'Indépendance du Burundi.

C'est une première sur la colline d'accueillir une visite de haut niveau à Mwarusi, a prononcé l'administrateur de la commune Rutovu. Jean Ndayitwayeko a fait savoir que la population de son entité a déjà saisi au bond les dividendes de la paix qui mènent au développement. Aujourd'hui, elle s'est regroupée en associations pour s'entraider mutuellement. A titre d'exemple, une association réunissant les natifs s'est procuré un véhicule assurant la liaison Bujumbura-Mwarusi. Et de demander l'aide du Gouvernement pour appuyer les efforts de la population dans la réalisation des œuvres communautaires.

Dans son allocution, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a demandé aux bénéficiaires de surveiller le matériel canalisant l'eau jusqu'à la colline, en dénonçant les malfaiteurs qui voudront l'endommager ou le voler. Elle a conseillé aux habitants de Mwarusi de constituer des comités de surveillance pour la sauvegarde de cette fontaine. L'Honorable Mo-Mamo Karerwa a terminé son discours en interpellant la population à ne pas se laisser emporter par les rumeurs

et de répondre massivement aux échéances électorales de 2015 pour se choisir les autorités qui leur seront utiles. Ainsi, elle a pris bonne note les doléances des autorités provinciales et communales pour y trouver solution dans la mesure du possible.

Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale et toute la délégation ont terminé les activités du jour après une visite guidée à la Source du Nil et à la Pyramide, symboles touristiques de la commune Rutovu. Une belle occasion pour admirer la richesse que regorge cette commune de la province Bururi au sud du pays.

Ciza François

Descente du Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale dans les communes de Mugamba et de Matana

L'inauguration des œuvres et la sécurité au cœur de son déplacement

«La sécurité est le chantre du développement», c'est du moins le mot d'ordre du déplacement du Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale dans les communes de Mugamba et Matana lors de l'inauguration des œuvres réalisées par la population appuyée par le Gouvernement, nous sommes vendredi le 14 novembre 2014.

Dans la commune de Mugamba, l'Honorable Mo-Mamo Karerwa a visité le village de paix de Coma, un site bien aménagé et équipé en eau potable. Les villages constituant le tremplin du développement, l'administrateur de Mugamba a signifié que la Commune prévoit aménager également un terrain qui pourra héberger 400 maisons en villages collectifs et cela permettra à la population d'avoir un logement décent. Caractérisée par le manque d'eau potable dans le passé, grâce à l'effort conjugué du Gouvernement et de la population, aujourd'hui la commune Mugamba est approvisionnée en eau (du moins certaines localités). L'Honorable Mo-Mamo Karerwa ne pouvait pas ne pas étancher sa soif en goutant à cette eau provenant des montagnes surplombant la commune.

Dans son discours, l'administrateur communal de Mugamba a relevé quelques défis, entre autres le manque d'un hôpital pour une population qui avoisine cent mille habitants, le manque de tôles et ciments pour couvrir d'autres infrastructures d'in-

térêt public.

L'administrateur Jean-Claude Matunu a fait savoir que la commune regorge des hommes et femmes qui aiment le travail et a remercié la Présidence de la République pour son appui multiforme.

A Matana, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a visité le Lycée communal de Nyagihotora, une école sous convention protestante se trouvant sur la colline Gitanga, zone Gasibe. L'Honorable Mo-Mamo Karerwa a été touchée par la propreté qui caractérise cet établissement, vieux de 27 ans, dont les filles dépassent largement l'effectif les garçons. Comme son collègue de Mugamba, l'administrateur communal de Matana a demandé l'appui du Gouvernement pour finaliser la construction des bâtiments publics.



Honorable Mo-Mamo Karerwa, entrain de boire de l'eau potable à Mugamba

Que ce soit à Mugamba et à Matana, l'Honorable Mo-Mamo Karerwa était porteuse d'un message de paix et de sécurité. Le gouvernement du Burundi est prêt à intervenir n'importe quand pour appuyer les réalisations de la population. Il suffit de présenter les premiers jalons et surtout de sauvegarder la paix chèrement obtenue pour gagner la confiance du Gouvernement, a-t-elle martelé. A la demande de 10.000 tôles et 5.000 sacs de ciments formulée par le Conseiller du Gouverneur de Bururi pour parachever les édifices communautaires, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a réaffirmé qu'elle va faire le plaidoyer à qui l'appel est lancé.

Dieu merci, la population a compris que l'Etat-providence n'existe plus, a poursuivi l'Honorable Karerwa et que cela n'a pas toujours été le cas où le Gouvernement collabore avec la population pour construire le pays sans l'appui de l'étranger. Elle a demandé aux élèves de Mugamba et Matana



Honorable Mo-Mamo Karerwa prononçant le discours de circonstance

d'être assidus aux études et de répondre massivement aux échéances électorales au même titre que les hommes et femmes, à condition de se procurer de la carte nationale d'identité et de se faire enrôler au moment opportun. L'Honorable Mo-Mamo Karerwa a conseillé aux habitants de ces deux localités de se désolidariser des rumeurs qui cachent des visées politiques. « Que les gens mal intentionnés propagent des rumeurs et que vous vous atteliez activement au travail. La paix et la sécurité sont le chantre du développement », a-t-elle conclu.

Ciza François

Descente du Président de l'Assemblée Nationale au chef-lieu de la province de Kirundo

Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pie Ntavyohanyuma, s'est joint à la population du chef-lieu de la province de Kirundo dans les travaux de construction d'une université communautaire lors des travaux communautaires du 8 novembre 2014.



Une vue de la population venue assister aux cérémonies

Les travaux de cette matinée consistaient au transport des briques pour les rapprocher tout près du

chantier. La construction de cette université est financée par les contributions de la population locale et des natifs mais qui ne résident pas dans cette circonscription administrative.

Dans le souci de soutenir les efforts de la population, la Présidence de la République fournit des tôles, des fers à béton et du ciment.

Après les travaux communautaires aux côtés d'une foule nombreuse et enthousiasme, le Président de l'Assemblée Nationale s'est adressé à la population et dans son intervention, il a salué cette initiative qui contribue au développement du pays en général et de cette province en particulier. En plus de la sécurité qui reste très rassurante dans cette circonscription du pays, le Président de l'Assemblée Nationale a également salué la bonne cohabitation des différents partis politiques actifs dans cette partie du pays et a encouragé pour continuer dans cette bonne voie.



Le Président de l'Assemblée Nationale en pleine action lors des travaux communautaires.

Avant de terminer son intervention, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pie Ntavyohanyuma a invité la population à se procurer la carte nationale d'identité, document administratif indispensable pour participer aux échéances électorales de 2015.

Il faut signaler qu'avant de se rendre sur le lieu où se déroulaient les travaux communautaires sur la colline Kanyinya, le Président de l'Assemblée Nationale, avait procédé à l'ouverture d'une station service appartenant à un opérateur économique répondant au nom de Christian Ndizeye.

Le Très Honorable Pie Ntavyohanyuma (ciseau en main droite) procédant à la coupure du ruban d'inauguration de la station service de carburant. Cette station service a été ouverte officiellement dans le cadre des œuvres qui ont été présentées



Une vue partielle de la population lors des travaux communautaires

pour inauguration par les autorités provinciales de Kirundo à l'occasion de la célébration du 52ème anniversaire de l'indépendance du pays.

Egide Kwizera

L'évaluation de l'Ecole fondamentale au cœur des préoccupations de l'Assemblée Nationale du Burundi

Les Députés membres de la Commission permanente chargée de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, de la Culture et de la Communication, sont en visites sur terrain depuis le 27 octobre 2014, des visites qui vont prendre fin le 7 novembre de la même année. Les provinces de Cibitoke, Makamba, Rutana, Gitega, Ruyigi, Cankuzo, Muyinga, Karusi et Bujumbura sont celles qui sont visées.

Ces Députés sont entrain d'évaluer la mise en œuvre de l'Ecole fondamentale, une réforme scolaire en cours au Burundi depuis l'année scolaire 2013-2014. Ils devront tirer des conclusions, montrer les points forts et les points faibles de cette réforme, identifier les attentes de la population et faire des propositions concrètes d'actions au Gouvernement en vue de réussir cette réforme scolaire.

Après cette descente, ils vont produire un rapport qui indiquera qualitativement et quantitativement l'état des lieux de la réforme « Ecole fondamentale » dans le système éducatif burundais.

Les personnalités à rencontrer sont notamment l'équipe du Ministère en charge de l'Enseignement de Base et Secondaire, les autorités administratives locales, les autorités scolaires locales, les parents et les élèves, certains représentants des confessions religieuses ayant des écoles sous convention et certains représentants des établis-

sements privés d'enseignement de base.

Elidad Kabura

La Première Vice Présidente de l'Assemblée Nationale s'est jointe aux enseignants de Gitega pour la célébration de la journée mondiale leur dédiée

« Les enseignantes et les enseignants ouvrent les portes pour un monde meilleur », tel est le thème retenu cette année pour la journée internationale de l'enseignant, une journée normalement commémorée chaque 5 octobre mais qui a été célébrée le vendredi 18 octobre 2014 en province de Gitega, au centre du pays.



Honorable Première Vice Présidente de l'Assemblée Nationale en train de prononcer son discours

Les cérémonies qui ont été rehaussées par la présence de la Première Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale, élue dans cette circonscription et enseignante de carrière et de formation, ont débuté par deux matches de volley et basketball avant de se poursuivre par une réception au snack bar Umuganuro.

Après le mot de bienvenue du directeur communal de l'enseignement, le représentant des syndicats des enseignants a fait l'état des lieux de ce secteur dans la province de Gitega. Rudin Hezumuryano a démontré que le métier rencontre différents défis liés notamment aux élèves en surnombre. L'effectif des élèves n'est pas proportionnel aux salles de classes et le système des collèges communaux n'a pas prévu la construction des salles de cours au deuxième cycle du secondaire, a-t-il poursuivi avant d'ajouter que la politique de l'école fondamentale vieille de deux ans a déjà montré ses limites. C'est notamment la surpopulation alors que les professeurs sont insuffisants, et qui pis est, ils ne sont pas formés au nouveau programme.



Les Députés membres de la Commission et 3 cadres d'appui au chef-lieu de la Province Cibitoke

Quant à Aloys Ntirabampa, un sage qui a dépassé une trentaine d'années à l'enseignement primaire, il a reconnu que l'enseignement est un métier dur mais noble qui forme des cadres de différents horizons. Il a aussi conseillé de poursuivre sans relâche ce métier dans le but d'améliorer la qualité de l'enseignement.

Le directeur provincial de l'enseignement a précisé que cette journée internationale de l'enseignant est une occasion de jeter un regard rétrospectif sur les erreurs commises. Serges Nkurunziza a également indiqué les cinq piliers de l'enseignant, être un modèle et travailler dans l'optique de comprimer l'effectif des abandons scolaires.

Au nom de l'Assemblée Nationale et au nom des parlementaires élus dans la circonscription de Gitega, la Première Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale a, dans son discours, loué les avantages de l'école et a invité les parents d'envoyer tous leurs enfants en âge scolaire à l'école. Et d'exhorter les parlementaires élus dans la circonscription et les natifs de la province d'appuyer les familles vulnérables pour que leurs enfants aient la chance d'être scolarisés.



Vue partielle des enseignants en train de festoyer

L'Honorable Mo-Mamo Karerwa a également conseillé aux enseignants de prêcher par l'exemple du moment que les élèves n'apprennent pas seulement la matière enseignée, mais intériorisent aussi le comportement de leurs éducateurs quitte à le mettre en pratique par après. Aux élèves, elle leur a conseillé de s'atteler aux études, de fuir les mauvais compagnons qui les détourneraient du chemin de l'école, arguant qu'il existerait d'autres moyens de gagner la vie. Elle leur a précisé que l'école est le droit chemin qui mène à la réussite.

Revenant à la question de l'harmonisation des salaires, l'Honorable Mo-Mamo Karerwa a conseillé aux enseignants d'user de la patience. Le Gouvernement a pris en main ce dossier. Seulement, les moyens financiers ne sont pas encore disponibles, a-t-elle nuancé avant de rassurer que le Gouvernement prend son élan pour mieux sauter.

Christine Nahimana

Travaux communautaires de traçage des courbes de niveaux en commune de Kayanza

Samedi le 11 octobre 2014, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pie Ntavyohanyuma, a effectué les travaux communautaires dans la localité de Nyangwe, Zone Kabuye, en commune et province de Kayanza. D'habitude, la date du 11 novembre coïncide avec la Journée dédiée à la lutte contre les catastrophes. L'activité du jour était centrée sur le traçage des courbes de niveaux pour lutter contre l'érosion. En même temps, le Très Honorable Pie Ntavyohanyuma a participé à la plantation des haies antiérosives dans ce même endroit. Dans son discours de circonstance, le Président de l'Assemblée Nationale a remercié la population qui a répondu massivement à cette activité ainsi que les membres de la Croix Rouge qui s'impliquent activement au secours des nécessiteux quand il s'agit des catastrophes.

Le Très Honorable Pie Ntavyohanyuma a souligné que l'érosion menace la terre arable et d'interpeller la population à collaborer avec les encadreurs agricoles locaux pour lutter contre l'érosion. Il a interpellé les conducteurs des véhicules d'être toujours prudents pour ne pas causer des accidents routiers. A ce propos, il a demandé aux policiers d'être vigilants dans leur contrôle des véhicules, surtout en ce qui concerne l'excès de vitesse.

A la veille des échéances électorales de 2015, le Président de l'Assemblée Nationale a profité de l'occasion pour interpeller la population à se préparer à ce grand rendez-vous. « Que personne ne s'empêche de voter les candidats de son choix », a-t-il souligné. Concluant son allocution, le Très Honorable Pie Ntavyohanyuma a promis qu'il sera aux côtés de la population pour soutenir ses efforts dans les travaux de développement.

Signalons que dans son déplacement, le Président de l'Assemblée Nationale était en compagnie de quelques élus du peuple dans la circonscription de Kayanza, les natifs de cette localité et quelques cadres et personnel d'appui à l'Assemblée Nationale.

François Ciza

Travaux de développement communautaire en commune de Gahombo de la province de Kayanza

Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pie Ntavyohanyuma, a effectué les travaux de développement communautaire du samedi 04 octobre 2014 sur la colline de Kivoga, c'est en commune de Gahombo de la province de Kayanza, au nord du pays. Le transport des moellons du sommet de la colline vers le chantier en cours de construction de trois salles de classes constituait le gros de ces travaux en du pavage et de la toiture.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'est joint à la population de la colline de Nyangwe

Ces travaux revêtaient un caractère particulier étant donné qu'ils ont vu la participation des membres du Club AMIPROS-NONOKA composé par des hommes en uniforme et anciens combattants.

Au terme de cette activité, le Gouverneur de la

province, Monsieur Canisius Ndayimanisha, s'est réjoui que Kayanza soit honoré pour accueillir les hôtes de marque dont le Président de l'Assemblée Nationale, les députés élus dans cette circonscription, les natifs de la province de Kayanza et bien d'autres amis. La population de Kayanza étant composée d'hommes et de femmes de laeur, souhaite que ces salles de classes soient immédiatement utiles après leur construction, même si l'année scolaire est déjà en cours, a renchéri le gouverneur Canisius Ndayimanisha.

Le président du club AMIPROS-NONOKA, OPC1 Célestin Nimbona, a précisé que son club sera partout présent auprès de la population chaque fois qu'il sera invité aux travaux de développement communautaire. Et d'ajouter son club a voulu appuyer les vulnérables de la commune en leur apportant 590 Cartes d'Assistance Maladie (CAM).



Pose de la première tôle par l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, Président de l'Assemblée Nationale

Dans son discours, le Président de l'Assemblée Nationale a rappelé la citation du Chef de l'Etat selon laquelle le développement est une compétition. Les preuves sont palpables avec la construction des écoles, des centres de santé et des routes. Il a aussi loué la contribution du Gouvernement.

Au nom des natifs de la province de Kayanza, le Très Honorable Pie Ntavyohanyuma a remercié le club AMIPROS-NONOKA qui est venu les appuyer si bien que les travaux ont été effectués en un laps de temps.

Le rêve de «pays de lait et de miel» deviendra réalité si et seulement si il s'installe une franche collaboration entre les populations, les autorités administratives et les élus du peuple. Le Très Honorable Pie Ntavyohanyuma, rapportant les émissions diffusées sur les voies des ondes qui font état des confrontations entre différentes formations politiques, s'est réjoui que le problème ne s'est jamais manifesté à Kayanza, parce que l'unité rè-

gne au sein des populations de la province. Au moment des élections, seul le peuple tranchera tout en sauvegardant l'unité, le calme et la sérénité.

Les participants à ces travaux se sont séparés après un partage d'un verre de la bière locale entre la population de la localité avec les membres du club AMIPROS-NONOKA.

Christine Nahimana

ACTUALITES

La nouvelle Ministre de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre a prêté serment

Après le Décret n°100/288 du 10 décembre 2014 portant nomination d'un Membre du Gouvernement, la nouvelle Ministre de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, Mme Godelieve Nininahazwe, a prêté serment lundi le 15 décembre 2014, nous sommes au Palais des Congrès de Kigobe.

La ministre Godelieve Nininahazwe à la Solidarité Nationale, Droits de la Personne Humaine et du Genre vient en remplacement de Mme Clotilde Niragira qui a récemment été nommée au poste de Secrétaire Exécutive de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR).

Madame Godeliève Nininahazwe vient de bénéficier d'une promotion interne étant donné qu'elle était jusque-là Secrétaire Permanent au même Ministère.

Devant le Président de la République, devant le Parlement, Madame Godeliève Nininahazwe a juré fidélité à la Charte de l'Unité Nationale, à la Constitution et à la loi. Elle s'est aussi engagée à consacrer toutes ses forces à défendre les intérêts supérieurs de la Nation, à promouvoir l'unité et la cohésion du peuple burundais, la paix et la justice sociale dans l'accomplissement des fonctions qui lui sont assignées. Elle s'est enfin engagée à combattre toute idéologie et pratique de génocide et d'exclusion et à promouvoir et défendre les droits et libertés de la personne et du citoyen.

Avant répondu à cette cérémonie, le Président de l'Assemblée Nationale, le Président du Sénat,

les deux Vice-Présidents de la République, le Président de la Cour Suprême, l'Ombudsman burundais, les membres du Bureau du Parlement, les membres du Gouvernement, les hauts cadres du corps judiciaire, les membres du corps diplomatique et consulaire, les responsables des organisations internationales accréditées au Burundi, les Présidents des commissions nationales spécialisées, les hauts cadres des forces de défenses et de sécurité, les hauts cadres de l'Etat, les représentants des confessions religieuses, des partis politiques et des médias ainsi d'autres invités d'honneur.

Elidad Kabura

La Commission Vérité et Réconciliation tant attendue est désormais en place

Deux hommes d'Eglises, Mgr. Jean Louis Nahimana, catholique, et Mgr Bernard Ntahoturi, protestant, désignés pour piloter la nouvelle équipe de la CVR.

Après l'engagement du Chef de l'Etat de mettre en place la Commission Vérité et Réconciliation avant la fin de l'année 2014, une loi y relative a été promulguée le 15 mai 2014. Il s'agit de la loi n°1/18 du 15 mai 2014 portant Création, Mandat, Composition, Organisation et Fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation.

Sur appel du Bureau de l'Assemblée Nationale aux citoyens burundais volontaires de déposer des candidatures pour faire partie de cette Commission, 725 candidatures ont été reçues et, parmi celles-ci, une liste de 33 candidats ont été présélectionnés par la Commission ad hoc du Parlement Burundais.

Enfin de compte, seuls 11 commissaires devaient être choisis par l'Assemblée Nationale pour former la Commission Vérité et Réconciliation (CVR).

Ainsi, des 725 candidatures déposées à l'Assemblée Nationale, la Commission ad hoc de sélection, après analyse des dossiers individuels, une entrevue avec chaque candidat, les résultats des enquêtes de moralité menées à l'endroit de chaque candidat et en conformité aux exigences de la Constitution de la République du Burundi en ce qui concerne les équilibres ethniques, régionaux et de genre, a retenu 33 personnalités dans l'ordre de mérite ci-après :

- Monseigneur Jean Louis Nahimana, Hutu, Mairie de Bujumbura ;
- Père Désiré Yamuremye, Hutu, Kayanza ;
- Monseigneur Bernard Ntahoturi, Tutsi, Bururi ;
- Maître Clotilde Niragira, Hutu, Karusi ;
- Honorable Dr Didace Kiganahe, Tutsi, Bujumbura ;
- Honorable Libérate Nicayenzi, Twa, Mwaro ;
- Mgr Antoine Pierre Madaraga, Tutsi, Kayanza ;
- Monseigneur Onesphore Nzigo, Hutu, Gitega ;
- Honorable Pascasie Nkinahamira, Tutsi, Rutana ;
- Honorable Clotilde Bizimana, Hutu, Gitega ;
- Cheick Ali Shabani, Hutu, Mairie de Bujumbura ;
- Pasteur Sophonie Ngendakuriyo, Hutu, Bururi ;
- Maïte Elisa Nkerabirori, Tutsi, Bujumbura ;
- M. Philippe Njoni, Hutu, Kirundo ;
- Madame Léa Pascasie Nzigamasabo, Hutu, Ngozi ;
- Maïte Joseph Ndayizeye, Hutu, Mairie de Bujumbura ;
- Honorable Schadrack Niyonkuru, Hutu, Bururi ;
- Ambassadeur Aloys Rubuka, Tutsi, Cankuzo ;
- Maître Fabien Segatwa, Hutu, Kayanza ;
- Madame Lucie Nyamarushwa, Hutu, Muyinga ;
- M. Pasteur Nzinahora, Tutsi, Bururi ;
- Madame Régine Cirondeye Bijojote, Tutsi, Buzanza ;
- Madame Marie Louise Sibazuri, Hutu, Kayanza ;
- Honorable Bernard Rukingamubiri, Tutsi, Muyinga ;
- M. Balthazar Habonimana, Hutu, Muramvya ;
- Honorable Alfred Ahingejeje, Twa, Cibitoke ;
- Ambassadeur Herménégilde Niyonzima, Hutu, Muramvya ;
- M. Grégoire Banyiyezako, Tutsi, Bujumbura ;
- Ambassadeur Cyprien Mbonimpa, Tutsi, Bururi ;
- M. Pasteur Bararunyeretse, Hutu, Muramvya ;
- M. Gerard Rugemintwaza, Hutu, Kirundo ;
- Madame Thérèse Ntjijina, Tutsi, Bujumbura ;
- M. Papien Ruhatora, Hutu, Mwaro.

Après le tour de chaque candidat devant l'assemblée plénière de l'Assemblée Nationale pour présenter le parcours de leur carrière tout en se focalisant sur leur expérience personnelle en rapport avec les missions de la Commission Vérité et Réconciliation, 84 députés présents et 4 députés qui avaient laissé leurs procurations ont procédé au vote secret et à bulletin unique les 11 commissaires de la CVR, la majorité simple de 45 voix

POUR étant seule exigée pour valider le vote.

Ainsi, après dépouillement, les heureux élus pour faire partie de la Commission Vérité et Réconciliation sont les suivants :

- Honorable Libérate Nicayenzi, Sénatrice, Twa, Mwaro, née en 1957, 84 voix sur 88 ;
- Monseigneur Bernard Ntahoturi, Archevêque de l'Eglise Anglicane du Burundi, Tutsi, Bururi, né en 1948, 83 voix sur 88 ;
- Monseigneur Jean Louis Nahimana, Ancien Vicaire Général de l'Archidiocèse de Bujumbura, Hutu, Mairie de Bujumbura, né en 1964, 83 voix sur 88 ;
- Maître Clotilde Niragira, Ministre de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, ancien Ministre de la Justice, Hutu, Karusi, né en 1968, 82 voix sur 88 ;
- Cheikh Ali Shabani, Communauté Islamique du Burundi, Hutu, Mairie de Bujumbura, né en 1960, 82 voix sur 88 ;
- Mgr Antoine Pierre Madaraga, Vicaire Général du Diocèse catholique de Ngozi, Recteur du Petit Séminaire de Mureke, Tutsi, Kayanza, né en 1953, 81 voix sur 88 ;
- Monseigneur Onesphore Nzigo, Eglise Méthodiste Libre, Hutu, Gitega, né en 1951, 80 voix sur 88 ;
- Honorable Dr Didace Kiganahe, Ancien 2ème Vice Président de l'Assemblée Nationale, ancien ministre de la Justice, Tutsi, Bujumbura, né en 1960, 79 voix sur 88 ;
- Honorable Pascasie Nkinahamira, Ancien Députée, Tutsi, Rutana, née en 1959, 77 voix sur 88 ;
- Père Désiré Yamuremye, Jésuite, Politologue et analyste politique, Hutu, Kayanza, né en 1973, 77 voix sur 88 ;
- Honorable Clotilde Bizimana, ancienne Sénatrice et Secrétaire Générale du Sénat de Transition, Hutu, Gitega, née en 1964, 76 voix sur 88.

Parmi les 11 Commissaires élus se trouvent 6 hutus, 4 tutsis, 4 femmes et une commissaire de l'ethnie Batwa.

Après l'élection des 11 Commissaires, il a été ensuite celle du Bureau Exécutif de la Commission. Il s'agit de Mgr Jean Louis Nahimana, Président de la Commission, Mgr. Bernard Ntahoturi, Vice-Président et Maître Clotilde Nibigira, Secrétaire.

Ainsi, l'équipe de la CVR est composée comme suit :

- Mgr Jean Louis Nahimana, Président de la Commission ;
- Mgr. Bernard Ntahoturi, Vice-Président ;
- Maître Clotilde Nibigira, Secrétaire ;
- Honorable Libérate Nicayenzi, Membre ;
- Cheikh Ali Shabani, Membre ;
- Mgr Antoine Pierre Madaraga, Membre ;
- Monseigneur Onesphore Nzigo, Membre ;
- Honorable Dr Didace Kiganahe, Membre ;
- Honorable Pascasie Nkinahamira, Membre ;
- Père Désiré Yamuremye, Membre ;
- Honorable Clotilde Bizimana, Membre.

Après la séance d'élection des commissaires de la CVR et les membres du Bureau Exécutif, le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale s'est réjoui de l'étape qui venait d'être franchie et a félicité les nouveaux élus et tous ceux qui s'étaient porté candidats pour la Commission.

Au nom de ses désormais collègues Commissaires, Monseigneur Jean Louis Nahimana a, du haut de la tribune de l'hémicycle de Kigobe, loué le travail qui venait d'être abattu par les Honorables Députés en leur renouvelant leur confiance pour les nobles et délicates missions de la CVR.



Mgr Jean Louis Nahimana, Président de la CVR

Tout en s'engageant de ne ménager aucun effort pour l'éclosion de la vérité pour une réconciliation entre les filles et les fils du Burundi, le Président de la CVR a invité tous les Burundi à leur apporter soutien et encouragement tout au long de leur chemin.

Signalons que conformément à la Convention Eglise Catholique-Etat du Burundi, l'Eglise catholique a donné son accord à la participation des siens à la CVR. Le Député Twa, Alfred Ahingejeje, de la province de Cibitoke, qui était parmi les 33

commissaires présélectionnés, s'est désisté avant le vote pour convenance personnelle.

Tharcisse Manirakiza

ATELIER ET SEMINAIRE

Atelier de formation des cadres du Parlement sur la Loi des Finances et le Cadre des Dépenses à Moyen Terme

Les cadres du Parlement (Assemblée Nationale et le Sénat) suivent une session de formation sur la Loi des Finances et le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) sur une période courant du 1er au 5 décembre 2014.

Le Secrétaire Général Administratif de l'Assemblée Nationale, Marc Rwabahungu, qui a procédé à l'ouverture de cet atelier a indiqué que le renforcement des capacités des cadres du Parlement est indispensable car, en effet, ceux-ci constituent la mémoire du Parlement.

Au début de chaque législature, les cadres du Parlement font bénéficier aux nouveaux parlementaires élus l'expérience accumulée au cours des années. Cette formation qui est organisée à l'endroit de ces cadres leur permettra d'acquérir cette expérience et particulièrement d'améliorer les connaissances et d'appuyer les parlementaires lors de l'analyse et du contrôle budgétaire.



Monsieur Marc Rwabahungu (à droite) intervenant lors de l'atelier

Le Secrétaire Général Marc Rwabahungu a profité de l'occasion pour remercier les responsables du Programme Développement du Secteur de Sécurité financé par le Royaume des Pays-Bas pour avoir apporté son appui matériel et financier dans l'organisation de cette formation.

Il faut mentionner qu'en plus des cadres du Parlement présents dans cette formation, des représentants des autres institutions partenaires du programme Développement du Secteur de Sécurité ont également répondu présents.

Egide Kwizera

Sensibilisation des Parlementaires burundais sur l'implication des Hommes dans le Programme d'élimination de la transmission de nouvelles infections du VIH de la mère à l'enfant

Organisé dans le cadre de l'Organisation des Premières Dames d'Afrique contre le VIH/SIDA (OPDAS-Section Burundi) représentée par la Première Dame du Burundi, Madame Denise Nkuruziza, cet atelier avait comme but de voir quelles stratégies adopter pour en finir avec le VIH/Sida et ses effets néfastes.

Dans son discours d'ouverture, Madame Denise Nkuruziza a invité les participants de mettre ensemble leurs efforts pour arriver à zéro nouvelle infection de VIH, zéro discrimination et zéro décès dû au VIH.

Selon la Première Dame du Burundi, un grand travail est en cours de réalisation, mais le chemin reste encore long pour que les mères séropositives soient prises en charge par le programme d'élimination de la transmission de nouvelles infections du VIH de la mère à l'enfant et le maintien de la mère en vie-PTME en sigle. Elle a sollicité l'intervention des parlementaires afin de convaincre les hommes à accepter d'accompagner leurs épouses dans ce combat, combien noble, dans la promotion d'une santé meilleure au sein de la famille.

Les participants dans cet atelier ont compris que la nécessité d'accompagner la femme réduit le taux de transmission, renforce les mesures de prévention de la personne infectée, renforce les mesures sur le couple non infecté, a des effets positifs sur les conseils et l'appropriation de la santé familiale. Ils ont demandé aux techniciens de santé de contribuer énormément à l'élaboration des textes de lois faisant la promotion de la PTME. Etant guidés de l'opinion, les parlementaires doivent veiller aux engagements nationaux et internationaux en matière des PTME et aider à ce que les financements soient orientés dans ces derniers.

Dans son discours de clôture, le Deuxième Vice-

Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable François Kabura, a remercié ceux qui ont pensé à cet atelier et ceux qui y ont participé. Il a promis que l'Assemblée Nationale fera tout pour soutenir la promotion de la santé familiale.

Étaient aussi présents à cet atelier du 18 Novembre 2014, la Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA, Dr Sabine Ntakarutimana, le Directeur Pays de l'ONUSIDA au Burundi, le Secrétaire Exécutif Permanent du Conseil National de Lutte contre le Sida (CNLS) et son équipe technique, le Représentant du Maire de la Ville de Bujumbura ainsi que d'autres invités de marque.

Elidad Kabura

Restitution d'une étude diagnostique sur le Parlement burundais

La Hollande via le programme DSS a le souci d'améliorer les missions assignées au Parlement pour atteindre ses objectifs

Bicaméral, le Parlement burundais n'est pas en arrière, du moins si on le compare à d'autres parlements. Un soutien substantiel aux élus du peuple et son personnel d'appui rendrait efficace leurs prestations.

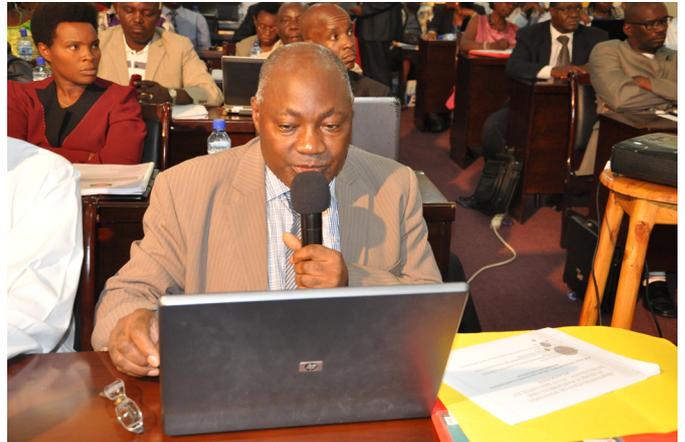
Jeudi, le 30 octobre 2014, les Honorables Députés et Sénateurs ainsi que les représentants du personnel d'appui au Parlement ont répondu présent à l'hôtel City Hill pour valider le document de l'étude diagnostique sur le Parlement du Burundi. Selon le Premier Questeur à l'Assemblée Nationale, le Parlement burundais a besoin d'être soutenu pour renforcer les capacités des élus du peuple et les fonctionnaires affiliés au Parlement. L'Honorable Denise Sindokotse a fait savoir que depuis 2005, le Parlement a amélioré ses prestations.

Elle a remercié les partenaires qui participent au bon fonctionnement du Parlement et a invité la plénière à valider le document confectionné par les experts après avoir émis des suggestions.

Le document réalisé par un expert international appuyé par son collègue national, contient en soi des imperfections qui sont contraires à la Constitution du pays. Dans les interventions des Honorables Parlementaires et fonctionnaires du Parlement, ils ont répertorié pas mal de coquilles qui méritent des retouches avant sa validation.

Dans son intervention, le Secrétaire Général de

l'Assemblée Nationale, qui, quotidiennement oriente la politique du personnel du Parlement, a indiqué que son personnel vaque à ses activités dans des conditions qui nécessitent une amélioration. Il a cité notamment le manque de statut du personnel du Parlement, l'exiguïté des bureaux des cadres, pire encore le Sénat qui travaille dans des bâtiments de location.



Monsieur Marc Rwabahungu (à droite) intervenant lors de l'atelier

Dans l'avenir, les Parlementaires ont émis le souhait de voir un député ou sénateur doté d'un assistant pour l'épauler dans ses tâches, de rendre disponible au Parlement un certain d'experts sur des questions sensibles, notamment les questions juridiques et financières, ainsi qu'une permanence parlementaire dans les circonscriptions.

Les parlementaires ont souhaité qu'il y ait une retransmission en direct sur les ondes des radios publiques des séances plénières du Parlement, surtout lorsque les membres du gouvernement répondent aux questions des parlementaires, mais aussi que le Parlement se dote d'une chaîne de radiotélévision comme cela se remarque sous d'autres cieux. Et en vue de bien rapporter les activités du Parlement, il faut créer un réseau de journalistes spécialisés pour les reportages parlementaires.

Pour toutes les interventions et suggestions formulées par les parlementaires et le personnel d'appui et après que les participants ont convenu qu'une équipe technique soit mise sur pied pour intégrer les propositions émises et enlever les coquilles, le programme DSS (Développement du Secteur de Sécurité) a affiché sa satisfaction, reconnaissant que le document à valider sera retourné pour une autre séance après relecture et correction nécessaires.

Les organisateurs ont proposé que l'opération se fasse avant fin novembre 2014 pour ne pas per-

turber le programme annuel

François Ciza

Communiqué du Parlement burundais suite à la Résolution 2014/2833(RSP) du Parlement Européen sur le Burundi

A la suite de la Résolution 2014/2833 (RSP) du Parlement Européen sur le Burundi, le Parlement du Burundi (l'Assemblée Nationale et le Sénat), a sorti un Communiqué pour livrer son observation par rapport au contenu de cette Résolution.



La Première Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale

Le Communiqué a été rendu public jeudi le 16 octobre 2014 et a été lu par la Première Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Mo-Mamo KARERWA.

Communiqué du Parlement du Burundi suite à la résolution 2014/2833 (RSP) du Parlement Européen sur le Burundi

1. En date du 18 septembre 2014, le Parlement Européen a adopté une résolution sur le Burundi, à savoir : la Résolution 2014/2833 (RSP).
2. Cette résolution a été adoptée au moment où les parlementaires burundais étaient en vacances parlementaires.
3. Centrée essentiellement sur des questions en rapport avec les droits de l'homme au Burundi, cette résolution a retenu la plus grande attention du Parlement burundais.
4. De retour des vacances parlementaires, le Parlement du Burundi aimerait communiquer à l'opinion nationale et internationale sa réaction à cette résolution.
5. Le Parlement du Burundi voudrait d'abord rappeler que notre pays a adhéré à plusieurs instruments internationaux relatifs à la protection

et à la promotion des droits de l'homme et qu'il les a ratifiés.

6. Dans la Constitution de la République du Burundi, les articles 19 à 61 sont même explicitement consacrés à la charte des droits et des devoirs fondamentaux de l'individu et du citoyen.
7. C'est dire que le Burundi s'est engagé résolument à assurer le respect et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
8. Avec le processus démocratique amorcé surtout au début des années 1990 et consolidé à travers les élections de 2005 et 2010, le Parlement du Burundi constate que le pays a connu, malgré les difficultés inhérentes à la situation d'un pays qui a connu une guerre civile pendant de longues années, des évolutions positives en matière de promotion des droits humains et de la liberté d'expression. Cela a été possible grâce aux efforts du Gouvernement et du peuple burundais tout entier ainsi que grâce aux efforts des différents acteurs socio-politiques et aux amis du Burundi, dont l'Union Européenne.
9. En matière de liberté d'association, de droits humains en général et de liberté d'expression, ces évolutions positives que le Parlement burundais constate et continue à encourager sont matérialisées dans le pays par le nombre de partis politiques (45 partis), de radios publiques et privées (plus d'une dizaine), de télévisions (5) et plusieurs journaux de presse écrite ainsi que des centaines d'associations de la société civile, notamment les organisations de défense des droits humains qui existent dans le pays et qui sont très dynamiques.
10. Par ailleurs, les hommes politiques, les leaders des syndicats, la société civile et la population en général s'expriment librement sur la vie du pays, conformément à la législation nationale qui s'inspire du droit international. Le débat démocratique et citoyen au Burundi est une réalité et une voie privilégiée dans l'édification de la nation. Les Parlementaires européens parmi lesquels il y en a qui ont une grande connaissance de notre pays savent que cela n'a pas toujours été ainsi au Burundi.

11. Dans le cadre de l'exercice et de la jouissance des libertés publiques, le Burundi a fait des efforts et des progrès notables. Le Burundi reconnaît et garantit ces droits à travers les différents textes de lois que le Parlement du Burundi a adoptés. C'est notamment le cas pour la loi régissant les associations sans but lucratif, la loi sur les partis politiques, la loi portant statut de l'opposition, la loi régissant les confessions religieuses et la loi portant réglementation des manifestations sur la voie publique et les réunions publiques ainsi que le code électoral.
12. Depuis 2005, le Burundi a mis en place des institutions qui aident le pays, de façon remarquable, dans le domaine du respect des droits humains. Il a notamment été créé un département ministériel ayant en charge les droits de la personne humaine et du genre. Il a été aussi créé deux institutions importantes à savoir : l'Institution de l'Ombudsman ainsi que la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH).
13. L'institution de l'Ombudsman est sur tous les fronts non seulement pour rapprocher les citoyens et les institutions étatiques, mais aussi pour créer l'harmonie sociale entre les citoyens. Quant à elle, la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme au Burundi, qui jouit du Statut A et qui est connu et respecté dans notre pays, a été mise en place pour promouvoir les droits de l'homme. Chaque année elle fait un rapport annuel sur la situation des droits de l'homme au Burundi, un rapport qu'elle présente au Parlement ainsi qu'à Son Excellence le Président de la République afin que cela permette à ces institutions de mesurer et de bien accompagner les avancées indispensables du pays dans le domaine du respect des droits de la personne humaine.
14. La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme au Burundi, reconnue par tous comme jouissant d'une indépendance pleine, vient ainsi de présenter un rapport sur l'année 2013 qui fait état d'avancées positives des droits humains dans divers domaines, même s'il y a encore des choses à améliorer.
15. Il est important de mentionner que la loi portant mise en place de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme au Burundi est une loi exemplaire qui a été citée et qui a inspiré des lois similaires dans beaucoup de pays d'Afrique parmi lesquels : le Sénégal, le Niger, le Togo, la RDC, les Iles Comores, etc.
16. Les membres de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme au Burundi sont même allés, sur base de cette loi donner leur concours dans les pays ci-haut cités pour mettre en place leur propre législation en la matière, prélude à l'instauration de leurs Commissions Nationales Indépendantes des Droits de l'Homme.
17. Pour ressouder le tissu social mis à mal par la longue période de crise qu'a connue notre pays depuis l'Indépendance, une loi portant mise en place de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) a été votée et promulguée. Il s'agit de la loi n°1/18 du 15 mai 2014, et les membres de cette commission seront bientôt nommés, le processus de leur sélection étant très avancé.
18. L'objectif de la Commission Vérité et Réconciliation est notamment d'enquêter et d'établir la vérité sur les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises durant la période allant de la date de l'Indépendance du Burundi, le 1er juillet 1962, jusqu'au 4 décembre 2008, date de la fin de la belligérance entre le Gouvernement et les mouvements armés de la rébellion. Le but de ce travail sera, pour le Gouvernement et toutes les Institutions républicaines, de promouvoir et de poursuivre la réconciliation du peuple burundais.
19. D'autres lois sont même envisagées, notamment la loi sur la protection des témoins, pour que progressivement le Burundi tourne le dos aux violences répétitives qu'il a connu depuis l'indépendance ainsi qu'à l'impunité.
20. Le travail entrepris depuis surtout l'après période de transition, c'est-à-dire depuis 2005, est un travail énorme, de longue haleine, pour qui connaît le passé de notre pays et les amis du Burundi, dont les parlementaires Européens ainsi que l'Union Européenne, le savent bien.
21. Le Parlement du Burundi fait le constat que notre pays est donc sur une bonne voie, y compris dans le domaine des droits de l'homme, même

s'il y a quelques imperfections et quelques défis qui ne peuvent manquer dans aucun pays, surtout ceux qui ont connu un passé similaire au nôtre.

22. Le Parlement du Burundi estime que le Burundi a besoin de la poursuite de son partenariat avec ses amis, dont l'Union Européenne, pour faire face à ces défis dans la poursuite de l'édification d'un Etat de droit.
23. Il est bien évident qu'entre partenaires, il doit y avoir un dialogue permanent et empreint de respect pour trouver des solutions à des interrogations ainsi qu'aux éventuels problèmes qui peuvent surgir dans ce partenariat.
24. En ce moment où le Burundi s'achemine vers les élections de 2015, il est important que le Parlement Européen, l'union Européenne et le Burundi, de même que tous les amis du Burundi, fondent leurs relations sur un dialogue franc et serein sur toutes les questions.
25. Le Parlement du Burundi est conscient que c'est ce dialogue qui peut aider dans la poursuite de la reconstruction du Burundi et l'édification d'un pays qui continue à mettre en avant l'épanouissement des libertés publiques et des droits de l'homme.
26. Il est heureux que l'Union Européenne ait accepté l'invitation du Gouvernement du Burundi d'envoyer des observateurs du processus électoral dans notre pays. Nous espérons que des membres du Parlement européen feront partie de ces observateurs.
27. En tout état de cause, et surtout en cette période cruciale pour le Burundi, le Parlement du Burundi souhaiterait, chaque fois que de besoin, qu'une délégation de parlementaires européens rende visite au Burundi pour avoir des informations vérifiées et équilibrées.
28. Enfin, le Parlement du Burundi apprécie la sollicitude du Parlement Européen pour que notre pays poursuive des avancées dans le domaine des droits humains. Il partage avec le Parlement Européen cette préoccupation. Le Parlement du Burundi pense, néanmoins, que seules des informations collectées à partir des sources variées et recoupées, sur le terrain, peuvent faciliter la recherche de la vérité et

constituer une base saine de compréhension et d'échanges fructueux dans le partenariat entre l'Union Européenne et le Burundi.

Fait à Bujumbura, le 16/10/2014. Signé:

LE PRESIDENT DU SENAT
DU BURUNDI,

Honorable Gabriel NTISEZERANA

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
NATIONALE DU BURUNDI,

Honorable Pie NTAVYOHANYUMA.

«La Communication parlementaire et Réseaux sociaux» autour du débat dans un séminaire-atelier de deux jours à Bujumbura

Organisé conjointement depuis mercredi le 08 octobre 2014 par le Parlement burundais et le Programme NORIA de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, l'ouverture des travaux de ce séminaire atelier a été rehaussée par le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pie Ntavyohanyuma.

Avait participé à cet atelier le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable François Kabura, les parlementaires, les membres du corps diplomatique, les représentants des organisations non gouvernementales, les fonctionnaires et les cadres d'appui des deux chambres du Parlement.



Le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, prononçant le discours d'ouverture

Dans son allocution à l'occasion de l'ouverture des travaux dudit séminaire, le Très Honorable Pie Ntavyohanyuma a fait savoir que leur présence est un témoignage éloquent de l'importance qu'ils accordent au renforcement de bons mécanismes de communication au sein du Parlement burundais. Il a indiqué que le Parlement du Burundi a ciblé diverses actions prioritaires qui permettront d'améliorer sa communication interne et l'accessibilité à l'information parlementaire par la population. Pour ce faire, un journal parlementaire est régulièrement publié et des émissions radiophoniques sont produites.

Concernant les nouvelles technologies de l'information et de la communication, le Parlement du Burundi s'est doté de l'équipement informatique nécessaire à une communication efficace ainsi qu'un site web déjà bien fonctionnel.



Mireille Eza, Directrice du Programme NORIA/APF

Au nom de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, Madame Mireille EZA, Directrice du Programme Noria, a exprimé sa joie d'être au Burundi dans un cadre et perspectives d'échanges de compétences et de connaissances. Pour Madame Mireille EZA, exister ne suffit plus, il faut être performant, se vouloir dynamique et réactif pour prouver son implication et si possible son efficacité en tant qu'élu.

Ce séminaire-atelier de Bujumbura est dans l'objectif de doter les parlementaires, ainsi que les décideurs et les cadres du Parlement, d'éléments d'analyse, d'encadrement et de projection pour les aider à mieux appréhender et gérer leur communication, leur image et leur impact.

Photo de famille des participants autour de l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale
Pour échanger sur tous ces sujets, les conférenciers ont fait des présentations suivies par des débats et tous ont affirmé que sans communication, les parlements ne peuvent pas avancer.

La première journée de l'atelier a été dominée par quatre présentations dont : «La Communication Institutionnelle : Objectifs et enjeux» par Mireille EZA, «Stratégie et Plan de Communication» par Pascal Hué, «Communication des parlementaires/ Stratégie politique et positionnement individuel» par Haoua Dia Thiam et «Gestion de la Communication de crise- éléments de langage» par Israël Guebo.

Elidad Kabura

Séminaire-Atelier sur le thème : « La Communication Parlementaire et Réseaux Sociaux »

Du 08 au 09 octobre 2014, au Best Outlook Hotel, le Parlement du Burundi, en collaboration avec le programme Noria de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF), organise un Séminaire-Atelier sur la thématique : « La Communication Parlementaire et Réseaux Sociaux »

Participent à cet atelier :

- Les membres des Bureaux des Commissions Permanentes de l'Assemblée Nationale et du Sénat ;
- Quelques fonctionnaires des deux Chambres du Parlement.

A travers les lignes qui suivent, nous vous proposons l'intégralité du discours d'ouverture de cet atelier.

Discours prononcé par le Président de l'Assemblée Nationale, Son Excellence l'Honorable Pie NTAVYOHANYUMA lors des cérémonies d'ouverture de l'atelier sur le thème susmentionné.

Honorables Députés et Sénateurs ;
Honorable THIAM HAOUA DIA, Membre du Parlement Sénégalais ;
Messieurs les Secrétaires Généraux de l'Assemblée Nationale et du Sénat ;
Madame la Directrice du Programme NORIA ;
Messieurs les experts ;
Mesdames et Messieurs les Cadres du Parlement
Mesdames et Messieurs ;

C'est pour nous un honneur et un plaisir de vous accueillir chaleureusement dans cet hôtel qui, pendant ces deux jours, va abriter les travaux du séminaire-atelier organisé sous la thématique « Communication parlementaire et réseaux sociaux ».

Nous voudrions vous remercier pour avoir répondu présents à cette activité. Votre présence est un témoignage éloquent de l'importance que vous accordez au renforcement de bons mécanismes de communication au sein du Parlement du Burundi.

Permettez-nous de souhaiter plus particulière-

ment la bienvenue et un bon séjour à Bujumbura à la délégation conduite par Madame la Directrice du Programme NORIA.

Nous saisissons cette occasion pour renouveler l'expression de notre profonde gratitude à l'endroit de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie qui, à travers le Programme NORIA, a appuyé le Parlement du Burundi. C'est une preuve de la bonne coopération qui existe entre notre pays et l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Enfin, nous tenons également à remercier tous les organisateurs de ce séminaire-atelier pour les efforts déployés en vue de son bon déroulement, dans le cadre du renforcement des capacités et des compétences du Parlement burundais.

Honorables Parlementaires ; Distingués Invités ; Mesdames, Messieurs ;

Ce séminaire-atelier a été organisé conjointement par le Parlement du Burundi et le Programme NORIA. Il s'inscrit dans le cadre d'autres activités qui ont été déjà réalisées dans le cadre de la promotion, à travers les réseaux sociaux, d'une communication parlementaire adaptée aux réalités du monde moderne et, en particulier, aux réalités du Burundi.

La formation qui va être dispensée et les échanges qui en découleront rentrent dans la droite ligne du Plan Stratégique du Parlement du Burundi pour la période de 2012 à 2015.

En effet, dans sa partie consacrée à l'élaboration d'une stratégie de communication parlementaire, il est clairement indiqué que le Parlement du Burundi envisage de se doter d'une bonne stratégie de communication pouvant atteindre un plus grand public. Dans cette même rubrique, il est également précisé que les partenaires de notre Parlement seraient sollicités chaque fois que de besoin pour partager avec nous leurs expériences.

C'est donc désormais chose faite avec cette nouvelle activité organisée grâce à l'appui du programme NORIA de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie.

Par ailleurs, aux fins de cette stratégie de communication, le Parlement du Burundi a ciblé diverses actions prioritaires qui permettront d'améliorer la communication interne du Parlement et l'accessi-

bilité à l'information parlementaire par la population. Pour ce faire, un journal parlementaire est régulièrement publié et des émissions radiophoniques sont produites.

En ce qui concerne les nouvelles technologies de l'information et de la communication, le Parlement du Burundi s'est également doté de certains équipements informatiques nécessaires à une communication efficace ainsi qu'un site web qui est déjà fonctionnel.

Honorables Parlementaires ; Distingués Invités ; Mesdames, Messieurs ;

Cet atelier se tient donc à un moment opportun. Son objectif principal sera d'aborder la communication parlementaire et les réseaux sociaux. Plus spécifiquement, ce séminaire-atelier identifiera les conditions préalables et l'intérêt des réseaux sociaux dans la communication parlementaire, tout en recensant les règles liées à l'usage des réseaux sociaux.



Photo de famille des participants autour de l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale

Les participants à ce séminaire-atelier discuteront aussi du rôle des réseaux sociaux dans la communication parlementaire et échangeront sur les bons usages des réseaux sociaux pour rapprocher les citoyens des parlementaires.

Les participants à cet atelier auront également l'occasion de réfléchir davantage sur la possibilité d'utilisation des réseaux sociaux comme espace d'échanges sur des questions débattues dans l'hémicycle.

C'est pourquoi, vous l'aurez remarqué, les objectifs de ce séminaire-atelier sont d'une grande importance. Le souhait est qu'il permette au Parlement du Burundi de s'imprégner davantage des meilleures pratiques de la communication qui lui permettront d'atteindre toutes les catégories du public-cible des messages des parlementaires.

Par ailleurs, de nos jours, il est évident que les ré-

seaux sociaux de l'Internet sont devenus d'excellentes voies de communication. Nous savons déjà que certains parlementaires et certains fonctionnaires du Parlement utilisent ces canaux inédits d'échange.

En outre, le développement des réseaux sociaux favorisent les échanges qui se font entre les associations des parlementaires qui œuvrent dans des domaines communs, notamment la lutte contre le VIH/Sida, la promotion de l'égalité des genres, la protection de l'environnement, la population et le développement, la diplomatie parlementaire et la coopération interparlementaire, pour ne citer que ceux-là.

C'est pourquoi nous recommandons aux participants d'être attentifs et actifs durant le déroulement des travaux de ces deux journées, des travaux auxquels nous souhaitons pleins succès.

En effet, les exposés des experts ainsi que leur riche expérience en matière de communication vont, sans nul doute, aider le Parlement du Burundi à maîtriser mieux les outils de communication et le fonctionnement des réseaux sociaux.

Honorables Parlementaires ; Distingués Invités ; Mesdames, Messieurs ;

Nous ne saurions terminer ce discours sans réitérer nos souhaits de bon séjour à nos hôtes venus de loin pour nous appuyer.

Nous réitérons également notre profonde gratitude à l'endroit du programme Noria qui ne cesse de nous accompagner en vue de doter les parlementaires et les fonctionnaires du Parlement du Burundi d'une meilleure appréhension de la communication, afin de mieux communiquer entre eux, avec les autres institutions partenaires, la population et divers autres partenaires.

C'est sur ces paroles que nous déclarons ouverts les travaux du séminaire-atelier de formation sur la communication parlementaire et les réseaux sociaux.

Nous vous remercions.

PROJET DE LOIS ADOPTES

Deux projets de lois, en seconde lecture, et trois commentaires de la Cour des Comptes au menu des activités de l'Assemblée Nationale mercredi 17 décembre 2014

Au cours de la séance plénière du mercredi 17 décembre 2014, l'Assemblée Nationale a suivi la présentation, par la Cour des Comptes, des commentaires sur le projet de loi portant règlement et compte- rendu budgétaire pour l'exercice 2013, le document d'orientation budgétaire 2015-2017, ainsi que sur le projet de loi portant fixation du budget général de l'Etat pour l'exercice 2015.

Ces commentaires ont servi à l'Assemblée Nationale à faire des observations et recommandations.

Après avoir relevé quelques imperfections, la Cour des Comptes a demandé au Ministère des Finances de faire des prévisions réalistes par rapport aux réalisations des années antérieures. Les trois commentaires permettront aux députés d'analyser bien la loi budgétaire 2015.

Après avoir analysé les amendements des articles 18, 27,30 et 50 étudiés en seconde lecture, les Honorables Députés ont aussi analysé et adopté à l'unanimité (76 sur 76), le projet de loi portant Cadre Organique des Confessions Religieuses.



Elysée NDAYE, Président de la Cour des Comptes

Un autre projet de loi qui a été analysé et adopté par l'Assemblée Nationale, en seconde lecture, est le projet de loi portant révision de la loi n°1/ 023 du 31 décembre 2004, portant Création, Mission, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi.

Sur 81 Députés présents, seuls 77 ont voté POUR et 4 ont voté CONTRE après l'analyse des amendements proposés.

Adoption du projet de loi portant Règlement et compte rendu budgétaire pour l'exercice 2013 et le projet de loi portant ratification par la République du Burundi de la Charte de la Renaissance culturelle africaine

Jeudi 18 décembre 2014, deux membres du Gouvernement avaient à s'exprimer devant l'Assemblée Nationale pour faire valoir leurs réalisations respectives.

Le ministre Tabu Abdallah Manirakiza en charge des Finances a, dans sa présentation du projet de loi de Règlement et compte rendu budgétaire de la République du Burundi pour l'exercice 2013, réaffirmé que les exonérations ont largement dépassé les limites à échelle de 56.573.641.349 BIF alors que la loi indique que le seuil de 18.000.000.000 ne doit pas être franchi. Le Ministre des Finances s'est excusé du retard que ce projet de loi a fait avant d'être soumis au Parlement pour approbation.

Se référant à l'article 56 de la Loi n°1/35 du 04 décembre 2008 relative aux Finances Publiques, « le projet de Loi de règlement et de compte rendu budgétaire est soumis au Parlement dans les 8 mois de la clôture de l'exercice »

Tout de même le ministre Tabu Abdallah Manirakiza a fait savoir que le budget révisé de l'exercice 2013 a été préparé dans un contexte économique caractérisé par le taux de croissance de 4.7% et le taux d'inflation de 7.8%. En tout, le budget général révisé de la République du Burundi pour l'exercice 2013 totalise un montant de 1.314.041.367.492FBu.

Les Honorables Députés ont adressé des questions au Ministre en question en insistant sur l'utilisation effective du budget. D'autres se demandent pourquoi au niveau du paiement des salaires, on constate un écart de 7.871.787.055FBu entre les prévisions et les réalisations.

Le Ministre des Finances et de la Planification du Développement Economique a expliqué qu'après vérification, le constat est que l'écart entre les prévisions et les réalisations est dû au non paiement des retenus sur salaires de tous les fonctionnaires de l'État, y compris les corps de défense et de sécurité des mois de novembre et décembre 2013. Après analyse approfondie de ce projet de loi, les Députés l'ont adopté à plus de 95% moyennant justement les amendements proposés.

Le deuxième invité de l'Assemblée Nationale, le Ministre de la Culture, des Sports et de la Culture, a défendu le projet de loi portant ratification par la République du Burundi de la Charte de la Renaissance Culturelle Africaine, adoptée à Khartoum.

Selon le ministre Adolphe Rukenkanya, le contenu de la Charte présente les objectifs et principes affirmant la dignité de l'homme et de la femme africains ainsi que le fondement populaire de leur culture.

Au niveau de l'esprit du contenu de la Charte, sa ratification par le Burundi représente un grand intérêt pour le développement et l'épanouissement du secteur culturel. La commission de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, de la Culture et de la Communication a recommandé au Gouvernement d'écrire l'histoire du tambour au Burundi maintenant qu'il fait partie du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité.



Adolphe Rukenkanya, Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

A la demande aux Etats de veiller à assurer l'égal accès des femmes et des hommes à l'expression culturelle, les Honorables Députés s'inquiètent qu'il y aurait contradiction avec certains aspects de notre culture. Ici l'allusion est faite à l'INGOMA, la danse guerrière INTORE et les AMAZINA qui sont réservés aux hommes. Le ministre Adolphe Rukenkanya a fait savoir que la culture dans son essence, ne pourrait être discriminatoire. Mais également, l'affirmation de l'identité culturelle devrait respecter le droit à certaines pratiques coutumières. Et de demander aux femmes de patienter aux pratiques que la coutume reconnaît aux hommes tout en assurant l'assistance.

L'Assemblée Nationale a remercié le ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture pour avoir réussi à inscrire sur la liste représentative du patrimoine culturelle immatérielle de l'humanité, le tambour burundais qui, désormais, est reconnu

mondialement. Les Honorables députés reconnaissent qu'en dépit du budget alloué à ce Ministère, les responsables de ce secteurs parviennent à se tirer d'affaire.

Ce projet de loi a été adopté à l'unanimité par 81 Députés présents à l'Hémicycle de Kigobe.

Ciza François

Analyse et adoption du projet de loi portant Fixation du Budget Général de la République du Burundi pour l'exercice 2015

Lundi 22 décembre 2014, l'Assemblée Nationale a analysé et adopté le projet de loi portant Fixation du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2015. Le projet de loi en question a été voté à 94 voix POUR, 2 ABSTENTIONS et 1 voix CONTRE.

Les ressources du Budget Général de l'Etat (y compris les dons) passent de 1.382,7 milliards de FBU en 2014 à 1.423,5 milliards de FBU en 2015, soit une augmentation de 3.0% au moment où les charges passent de 1.442.2 milliards de FBU du budget 2014 à 1.541.9 milliards de FBU dans le projet de budget pour l'exercice 2015, soit un accroissement de 6.9%. Telles sont les hypothèses de projection de la Loi de Finances pour l'exercice 2015.

Dans son exposé des motifs, le ministre des Finances et de la Planification du Développement Economique, Tabu Abdallah Manirakiza, a indiqué que le projet de budget 2015 arrive dans un contexte politique particulier où le pays s'approche de la fin de l'actuelle législature et de l'organisation des élections. Le coût estimatif des élections tourne autour de 32 millions de dollars américains financé d'une part par le Gouvernement du Burundi pour un montant oscillant autour de 10 millions de dollars, soit 15 milliards de FBU et les partenaires techniques et financiers d'autre part avec un montant de 22 millions de dollars américains.

L'Honorable Tabu Abdallah Manirakiza a ajouté que la politique budgétaire qui sera menée consistera à la poursuite de la mise en œuvre effective des réformes déjà engagées pour accroître le recouvrement des ressources internes. C'est dans cette optique, a-t-il renchéri, que l'OBR s'attèlera à l'élargissement de l'assiette fiscale, à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, au renforcement du recouvrement des arriérés et à la maî-

trise des exonérations.

Au niveau des dépenses, le représentant du Gouvernement a fait savoir que les principales mesures d'économie prévues dans le budget 2015 sont essentiellement le gel du recrutement au niveau de la Fonction Publique, sauf dans les secteurs sociaux prioritaires comme l'Education Nationale et la Santé Publique, la mise à la retraite des fonctionnaires civils, militaires et policiers ayant atteint l'âge légal de la retraite, la compression des dépenses liées au fonctionnement au profil des dépenses d'investissement, notamment les frais de mission et les dépenses relatives au charroi de l'Etat grâce à la réforme du secteur déjà menée, le montant des annales est de 8.5 milliards de FBU. A propos des dépenses d'investissements, le ministre des Finances et de la Planification du Développement Economique a énuméré les secteurs ayant bénéficié d'augmentations de crédits budgétaires. D'abord, le secteur de l'Agriculture et l'Elevage a un crédit de 184.4 milliards de FBU en 2015 contre 171.0 milliards de FBU en 2014, soit une augmentation de 7.8%. Ainsi le budget réservé au secteur de l'Agriculture sera porté à 11.3% du budget global de l'Etat 2015. Ensuite le secteur de l'Energie a un crédit total de 121.8 milliards de FBU en 2015 contre 88.3 milliards de FBU en 2014, soit une augmentation de 37.9%. Puis le secteur de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme dont les principales allocations budgétaires concernent l'étude d'aménagement des rivières et ravins : 446.3 millions de FBU, le programme national de reboisement : 250 millions de FBU, la protection de la rivière Nyabagere : 300 millions de FBU. Enfin, le secteur des Infrastructures avec comme priorités l'augmentation de l'offre et la qualité des infrastructures dans le domaine du transport.

Les principaux projets retenus sont la construction de la route Bubanza-Ndora pour un montant de 100.0 millions de FBU, la construction de la route Mabanda-Mugina pour un montant de 349.9 millions de FBU, la construction de la route Gitega-Ngozi pour un montant de 300.0 millions de FBU ; la construction de la route Makebuko-Ruyigi pour un montant de 450 millions de FBU, la construction de la route Nyakararo-Mwaro-Gitega pour un montant de 450 millions de FBU et la réhabilitation de la Route Nationale n°1 pour un montant de 525.5 millions de FBU.

Les recettes AMISON ont intéressé également les

Honorables Députés. En effet, en 2012 et 2013, les prévisions des recettes AMISON étaient respectivement de 26.5 et 29.5 milliards de FBU et les réalisations enregistrées respectivement de 14 milliards et 2.451.649.921 FBU. Mais le montant prévu au budget 2014 et dans le projet 2015 n'est que de 3 milliards, ce qui les a étonnés.

Selon l'envoyé du Gouvernement, lors des prévisions budgétaires, il se base sur les réalisations des années précédentes. Or, la révision budgétaire de l'année 2012 a été due à une mauvaise estimation des recettes de l'AMISON qui n'a pas tenu compte des charges inhérentes à l'entretien.

Comme les représentants du peuple sont restés sur leur soif, l'Honorable Tabu Abdallah Manirakiza les a conseillés de s'adresser directement aux ministres concernés par cette question pertinente qui engage non seulement le pays mais aussi l'Union Africaine et l'ONU.

Les Honorables Députés ont demandé pourquoi le jet présidentiel en route n'est enregistré dans aucune rubrique alors qu'il devrait figurer quelque part quand bien même il serait un don. Le ministre des Finances et de la Planification du Développement Economique a répondu que ce jet présidentiel n'a pas d'impact sur le budget.

A la question de savoir pourquoi le bas peuple n'a pas encore savouré les effets de la baisse du prix du carburant, le ministre Tabu Abdallah Manirakiza a fait savoir que la revue en baisse du prix du carburant sur le marché international a un impact budgétaire, et d'expliquer qu'un montant de 2 milliards de FBU rentre dorénavant dans les caisses de l'Etat qui n'est plus contraint de recourir à des subventions pour comprimer le prix sur le marché local.

La stabilisation de la monnaie locale découle aussi de cette baisse du prix du carburant, a renchéri l'Honorable Tabu Abdallah Manirakiza qui a ajouté que par principe de la fongibilité de l'Etat, celui-ci ne peut pas entrer dans les détails pour montrer que tel montant retiré sur fonds carburant va servir par exemple à construire telle ou telle autre école.

Christine Nahimana

Deux projets de lois de ratification adoptés

Au cours de la séance plénière du 26 novembre 2014, l'Assemblée Nationale a adopté, à l'unanimité chacun (78 voix POUR sur 78), deux projets de lois de ratification, **le projet de loi portant ratification par la République du Burundi du protocole portant Création de l'Union Monétaire de la Communauté Est Africaine signé à Kampala le 30 novembre 2014 et le projet de loi portant ratification de l'Accord entre la République du Burundi et l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC) relatif aux privilèges et immunités de l'OIAC, signé le 20 avril 2009.**

Le ministre à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation, Ernest Mberamiheto, a fait savoir que le processus d'intégration du Burundi va bon train. En effet, en ce qui concerne l'Union Douanière et le Marché Commun qui sont parmi les premières étapes de l'intégration régionale sont à une étape satisfaisante dans leur mise en application. En ce qui concerne l'Union Douanière, la mise en œuvre du territoire douanier unique est en cours d'application depuis 2014.



Une vue partielle des Honorables Députés au cours du vote

Pour ce qui est de la mise en œuvre du Marché Commun, celui-ci est à une phase avancée car c'est visible qu'actuellement, il y a libre circulation des personnes, libre circulation des biens et des services, libre circulation des biens et des services, libre circulation des capitaux, libre circulation des travailleurs ainsi que le droit d'établissement et de résidence pour ceux qui ont un permis de travail et/ou un projet à mettre en œuvre.

Pour débiter la troisième étape du processus d'intégration qu'est la création de l'Union Monétaire, des préalables doivent être remplis. Cependant, le ministre Ernest Mberamiheto a, au nom

du Gouvernement, tranquilisé les Honorables Députés que c'est possible de remplir ces préalables puisqu'il y a une période de 10 ans avant d'accéder à une monnaie unique en 2024.

Il faut rappeler que les quatre étapes de l'intégration dans la Communauté de l'Afrique de l'Est sont :

- Union Douanière,
- Marché commun,
- Union Monétaire,
- Fédération Politique

Concernant le projet de loi portant ratification de l'Accord entre la République du Burundi et l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC) relatif aux privilèges et immunités de l'OIAC, signé le 20 avril 2009, le ministre Ernest Mberamiheto a fait savoir que le Burundi est une partie prenante de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques. La convention sur les Armes Chimiques bénéficie à toutes les Nations en éliminant la menace qui pèse sur chacune et en renforçant la confiance mutuelle. L'accord relatif aux privilèges et immunités de l'OIAC qui est une convention bilatérale conclue entre le Burundi et l'Organisation s'inscrit dans la droite ligne d'accorder des facilités à l'OIAC, aux représentants des Etats parties, aux fonctionnaires de l'OIAC dans l'exercice de leurs fonctions officielles.

Egide Kwizera

Adoption du Projet de loi portant révision de la loi N°1/07 du 26 avril 2010 portant Code du Commerce

Le projet de loi portant révision de la loi N°1/07 du 26 avril 2010 portant Code de Commerce vient d'être adopté à l'unanimité par les Honorables Députés présents à l'hémicycle de Kigobe, nous sommes le 13 novembre 2014. Comme l'a annoncé la Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme, le nouveau Code répond aux standards de la Communauté Est Africaine.

Devant les élus du peuple, la ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme a clarifié le contenu du nouveau code qui va régir le commerce au Burundi. Madame Marie-Rose Nizigiyimana a fait savoir que le code du commerce vient répondre à deux préoccupations majeures, entre autres :

- l'harmonisation de la législation burundaise à celle des pays membres de la Communauté Est Africaine ;
- le transfert du registre de commerce du Tribunal de Commerce au guichet unique pour la création d'entreprise intégré dans les services de l'API (Agence Burundaise pour la Promotion des Investissements).



La Ministre Marie-Rose Nizigiyimana présentant l'exposé des motifs

Pour être au même niveau que les pays de la sous région, la ministre en charge du Commerce a dit que le Burundi a été recommandé d'aligner les dispositions relatives à l'enregistrement au registre de commerce à celles des pays membres de la Communauté. Qui plus est, il a fallu introduire une disposition qui prévoit une période de grâce entre le début d'une activité commerciale et l'immatriculation au registre du commerce.

Parmi les questions adressées à la ministre par la Commission parlementaire qui a été saisie au fond, il y a des erreurs signalées pour la confection du projet de loi. Mais aussi cette Commission a émis des inquiétudes quant au délai accordé pour avoir une immatriculation au registre de commerce et des sociétés, surtout que l'API n'a pas des succursales à l'intérieur du pays. Selon la ministre du Commerce, il s'agit d'une période de grâce accordée au commerçant entre le début de l'exercice de l'activité commerciale et le début de l'usage du nom commercial pour répondre à la préoccupation exprimée par le Conseil Sectoriel des Ministres des Pays membres de la Communauté Est Africaine.

Les Honorables Députés ont posé des questions pour bien saisir le bien fondé de ce nouveau code et ont apporté des éclairages au chevauchement des lois qui sont mentionnés dans le code en passe d'être adopté.

Tel que recommandé par la Commission des

Comptes Publics et des Finances, des Affaires Economiques et de la Planification, le nouveau Code du Commerce a été adopté à l'unanimité par les Députés présents à l'hémicycle du Palais de Kigobe.

Egide Kwizera

Adoption du projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord de financement du projet d'urgence relatif à la violence sexuelle et basée sur le genre et à la santé des femmes dans la Région des Grands-Lacs.

Le projet d'urgence relatif à la violence sexuelle et basée sur le genre et à la santé des femmes dans la Région des Grands-Lacs contenu dans le projet de loi adopté le 24 octobre 2014 par l'Assemblée Nationale de 79 voix sur 79 votants vise deux objectifs à savoir :

- Étendre la fourniture de services afin d'atténuer l'impact à court terme de la violence sexuelle et basée sur le genre ;
- Accroître l'utilisation d'un ensemble d'interventions en matière de santé en faveur des femmes pauvres et vulnérables



Me Clotilde Niragira, ministre de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre

La ministre de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, Me Clotilde Niragira, a précisé que le financement de ce projet s'élève à 15,15 millions de dollars accordé par l'Association Internationale pour le Développement en faveur du Burundi uniquement. Les principaux bénéficiaires de ce projet sont essentiellement les femmes vulnérables, regroupant les victimes des violences sexuelles basées sur le genre et les femmes en âge de procréer, y compris les femmes enceintes et celles qui allaitent. Les hommes et les enfants bénéficieront de certaines activités du projet, en tant que victimes de violen-

ces sexuelles basées sur le genre, membres des familles des victimes et, dans le cas des hommes, en tant qu'agents de changement.

Les jeunes constitueront aussi un autre groupe cible clé et, en particulier, les jeunes filles qui sont surtout vulnérables à la violence sexuelle basée sur le Genre.

Les Honorables Députés ont estimé qu'il faudrait plutôt, dans le cadre de la lutte contre les violences basées sur le genre, apprêter le projet de loi portant prévention, protection et répression des violences basées sur le genre.

La Ministre Clotilde Niragira a fait savoir que ledit projet de loi a subi plusieurs propositions d'amendements qui sont en cours d'analyse au niveau du ministère. Elle a rassuré que prochainement le projet de loi sera analysé à l'Assemblée Nationale.

Egide Kwizera

Adoption du projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de financement du « projet hydroélectrique de Jiji-Murembwe »

L'Assemblée Nationale a adopté ce 23 octobre 2014, à 78 voix sur 78 votants, le projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'accord de financement du « projet hydroélectrique de Jiji-Murembwe » signé à Bujumbura en date du 18 juillet 2014 d'un montant de 100 millions de dollars américains accordé par l'Association Internationale pour le Développement. Les aménagements hydroélectriques sur les deux rivières Jiji et Murembwe fourniront des puissances respectives de 32,5 MW et 17 MW.



Le Ministre de l'Energie et Mines, Hon. Côme Manirakiza

Les Honorables Députés ont posé des questions

en rapport avec les solutions urgentes pour faire face au déficit énergétique actuel au Burundi. Sur ce point, le Ministre de l'Énergie et Mines, Hon. Côme Manirakiza, a tranquilisé et a fait savoir que son ministère est en contact avec les investisseurs dans ce domaine. Ainsi, a-t-il précisé, un accord a été signé avec les investisseurs pour la construction d'une centrale solaire de 20 MW. Mais comme cette centrale nécessiterait un terrain vaste de 40 ha, la moitié de cette énergie solaire sera produite à Gitega sur un site déjà identifié et l'autre moitié à Randa dans la province de Bubanza. Cette centrale va commencer à produire son énergie au mois d'août 2015 d'après les informations fournies par le Ministre Côme Manirakiza.

Le coût de construction de ces barrages sur ces rivières s'élève à 270,40 millions de dollars. Le Gouvernement a mobilisé ses partenaires pour qu'ils prennent part à la construction de ces infrastructures hydroélectriques. C'est ainsi que en plus de la Banque Mondiale qui a déjà conclu l'accord de financement, d'autres bailleurs ont accepté de financer ce projet.

Ce projet de loi précise que cette construction sera cofinancé par :

- La Banque Mondiale à hauteur de 100 millions de dollars ;
- La Banque Européenne d'Investissement : 95 millions USD ;
- L'Union Européenne : 36,6 millions USD ;
- La BAD : 22 millions USD ;
- Le Gouvernement du Burundi : 14,30 millions USD ;
- La Régideso : 2,50 millions USD.

Egide Kwizera

CONTROLE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Questions orales avec débat adressées au Ministre de l'Intérieur et celui de la Sécurité Publique

Le Ministre de la Sécurité Publique, Commissaire de Police Gabriel Nizigama, et le Ministre de l'Intérieur, Honorable Edouard Nduwimana, ont indiqué, le 21 novembre 2014, lors de la séance des questions orales tenue à l'Assemblée Nationale, que la sécurité est bonne sur toute l'étendue du territoire national.

En effet, la situation sécuritaire est suivie quotidiennement par le ministère de la Sécurité Publique. C'est ainsi que le ministre Gabriel Nizigama a profité de l'occasion pour démentir les rumeurs selon lesquelles au Burundi il y aurait de groupes armés en longs manteaux qui sillonnent le pays. Le ministre Gabriel Nizigama a expliqué, cas par cas, que là où ces soi-disant groupes armés en longs manteaux ont été signalés, cela n'était pas du tout correct. Au contraire, c'était des bandits. Le ministre en charge de la Sécurité Publique a précisé que la situation sécuritaire est perturbée plutôt par les bandes de voleurs qui s'adonnent à des actes de vols dans les ménages et des incidents liés aux conflits fonciers, des violences basées sur le genre, la consommation des boissons prohibées, la toxicomanie, les bandits qui tirent sur des positions militaires dans la Réserve Naturelle de la Rukoko avant de retourner dans leur base de l'autre côté de la frontière de la République Démocratique du Congo. Ceux-ci sont traqués et emprisonnés. Le ministre Gabriel Nizigama conseille l'opinion de ne pas donner une occasion en or à ces bandes de voleurs.

Pour ce qui est en train d'être fait pour en finir avec ces voleurs, le Commissaire de Police Gabriel Nizigama et le ministre Edouard Nduwimana ont indiqué que les comités mixtes de sécurité vont être renforcés. La police va doter plus de moyens matériels et humains à ses membres dans les endroits où sont signalés ces voleurs. Ces ministères vont se concerter avec le ministère de la Justice pour que ces malfaiteurs soient jugés et emprisonnés. Aux personnes qui seraient détentrices des informations en rapport avec ces malfaiteurs, le Commissaire de Police Gabriel Nizigama leur a demandé de les partager avec les éléments de la Police.

Le ministre de la Sécurité Publique s'est également exprimé sur les récentes fouilles perquisitions qui ont été menées dans certaines communes de la Municipalité de Bujumbura. Le Commissaire de Police Gabriel Nizigama a fait savoir qu'il n'y a aucune relation entre ces opérations de fouilles perquisitions menées chaque fois que de besoin avec ces soi-disant groupes. Il a indiqué que ces opérations sont organisées dans le cadre de la prévention par la police. Le Burundi étant en pays qui a connu des périodes sombres dans son histoire, la population a dû alors se procurer des armes à feu qu'elle garde chez-elle illégalement. Ces fouilles sont organisées alors dans le cadre d'un désarmement civil.

Concernant la requête des habitants de certaines communes de la Mairie de Bujumbura qui ont demandé de faire des rondes en érigeant des barrières sur la voie publique pour assurer leur propre sécurité et celle de leur biens, le ministre en charge de la Sécurité Publique a répondu que cela n'était pas du tout possible. La sécurité est exclusivement du ressort du Gouvernement par le biais du ministère de la Sécurité Publique. La personne qui voudrait assurer sa propre sécurité dans son ménage n'a qu'à engager des sentinelles.

Sur certaines collines, les comités mixtes de sécurité ne fonctionnent pas correctement, ont constaté les parlementaires. Ils ont alors demandé ce qui est préconisé par le ministère de l'Intérieur et celui de la Sécurité publique pour les rendre plus opérationnels. Le ministre Edouard Nduwumana a fait savoir que dans les réunions, régulièrement tenues à leur endroit, les membres de ces comités exigent des primes. Le ministre de l'Intérieur de rappeler que les membres de ces comités mixtes de sécurité doivent comprendre qu'ils travaillent avant tout pour leur propre sécurité en particulier et pour la sécurité du pays en général.

Egide Kwizera

AUDIENCES

L'Ambassadeur de la Fédération de Russie au Burundi, S.E. Vladimir F. Malyshev, a présenté ses adieux au Président de l'Assemblée Nationale du Burundi

Reçu par le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, l'Ambassadeur de la Fédération de Russie au Burundi, Son Excellence F. Malyshev Vladimir qui arrive à la fin de son mandat, était venu ce jeudi le 4 décembre 2014 pour une visite d'adieu.

Les deux interlocuteurs ont reconnu ensemble l'existence des relations traditionnelles de coopération politique et économique entre le Burundi et la Russie.

Ce chef de la mission diplomatique de Russie au Burundi qui va d'ici peu de jours prendre son départ, a notamment rappelé que lors des visites officielles auprès de la Communauté de l'Afrique de l'Est, le Burundi est toujours sur le programme. En effet, a-t-il reconnu, le Burundi, de part sa situation géographique, est une plateforme importante de paix et de stabilité dans la région. De plus, au



L'Honorable Pie Ntavyohanyuma reçoit l'Ambassadeur Vladimir

niveau du continent africain, le Burundi envoie des contingents militaires pour les opérations de maintien de la paix et cette participation aux efforts internationaux est bien accueillie par le Gouvernement et le peuple russes.

L'Ambassadeur Vladimir a aussi souhaité que le Parlement du Burundi puisse envoyer des délégués en Russie dans le cadre du renforcement de l'amitié existant entre les deux Institutions parlementaires.

A son tour, le Président de l'Assemblée Nationale a d'abord félicité son hôte pour les excellentes relations de coopération entre la Fédération de Russie et le Burundi. Il l'a aussi remercié pour le soutien qu'il n'a cessé d'apporter à l'Assemblée Nationale lors des cérémonies officielles. De plus, a reconnu Son Excellence Pie NTAVYOHANYUMA, l'Ambassadeur de Russie a régulièrement participé à la vie politique et économique du pays et facilité les échanges entre le Burundi et la Russie. C'est à ce titre qu'il est considéré dans l'opinion publique nationale, comme un grand ami du Burundi, qui réalise un excellent travail à l'endroit du Burundi.

Le Président de l'Assemblée Nationale a en outre rappelé qu'en tant que pays en situation post-conflit, le Burundi fait des efforts pour son développement socio-économique et sa gouvernance démocratique. C'est dans ce cadre qu'après les élections de 2005, de profondes réformes ont été opérées, notamment la signature des accords basés sur l'inclusivité et qui ne laissent aucun citoyen à côté, la fusion de la police et de l'armée, des réformes économiques favorables à l'amélioration du climat des affaires, la mise en place de nouvelles institutions garantissant le respect des droits de la personne humaine et du citoyen, comme l'Institution de l'Ombudsman, la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme

(CNIDH), la Commission Vérité et Réconciliation (CVR).

Malgré cela, les besoins du pays restent immenses et le Burundi compte toujours sur l'aide des amis tels que la Russie. C'est pourquoi le Président de l'Assemblée Nationale a remercié la Russie pour les bourses d'études qu'elle octroie chaque année au Burundi, dont 22 pour l'année académique 2013-2014. La Russie vient aussi de délivrer des bourses de formation dont 20 en météorologie et 5 en cartographie. De plus, plusieurs équipes d'agents burundais ont été formés dans le domaine du maintien de la paix et 19 bourses de formation militaire sont accordées chaque année depuis un certain temps.

Le Président de l'Assemblée Nationale a exprimé les adieux à l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, tout en réitérant ses remerciements pour le travail appréciable qu'il a réalisé tout au long de son mandat au Burundi.

Son Excellence l'Ambassadeur de Russie l'a remercié à son tour, tout en rappelant que sur les bourses de formation gérée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Parlement peut demander qu'il lui soit réservé un quota pour ses parlementaires et pour son personnel administratif.

Signalons que le départ définitif de S.E Vladimir en tant que Représentant permanent de la Russie au Burundi est programmé le 07 décembre 2014.

Elidad Kabura

Visite de courtoisie du Nonce Apostolique à l'Assemblée Nationale

Le nouveau Nonce Apostolique accrédité à Bujumbura, Mgr Wojciech Zaluski, a été reçu en audience par le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pie Ntavyohanyuma, le 26 novembre 2014. Mgr Wojciech Zaluski a indiqué à la presse que l'objectif de sa visite était la prise de contact avec les hautes autorités du pays.

Le Président de l'Assemblée Nationale a fait savoir que les hautes autorités du pays sont satisfaites des bonnes relations qui existent entre le Burundi et le Saint-Siège, mais aussi entre le Gouvernement du Burundi et l'Eglise catholique locale.



Mgr Wojciech Zaluski (à gauche) et le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, répondant aux questions de la presse

En effet, l'Eglise Catholique appuie le pays dans divers secteurs qui intéressent la vie du pays, notamment dans le secteur de la santé et de l'éducation pour ne citer que ceux-là. Bien plus, l'Eglise Catholique accompagne le processus électoral en participant dans les Commissions Electorales Indépendantes au niveau des provinces et des communes.

Signalons que Mgr Wojciech Zaluski avait déjà résidé au Burundi de 1989 à 1991 lorsqu'il a été nommé par le Saint Siège comme son Chargé d'Affaires au pays. Mgr Wojciech Zaluski est né en 1960 en Pologne. Il est spécialiste en droit canon. Avant de revenir au Burundi, il a été en poste dans plusieurs pays à savoir : Malte, Albanie, Zambie, Syrie Lanka, Géorgie, Ukraine, Philippines et Guatemala.

Egide Kwizera

Rencontre entre les présidents des Commissions Permanentes de l'Assemblée Nationale et le Directeur du Bureau Afrique de l'OMPI à Genève



Monsieur Marc SERY-COREE (à gauche) et Honorable Henri BUKUMBANYA (à droite)

Le 11 novembre 2014, une délégation de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, OMPI, en compagnie des hauts cadres du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, a été reçue par les Présidents des Commissions Permanentes de l'Assemblée Nationale au Palais des Congrès de Kigobe. Le chef de la délégation

et Directeur du Bureau Afrique de l'OMPI à Genève, Marc SERY-COREE, a précisé que rencontrer les Honorables Députés est fondamentale dans la promotion de la propriété intellectuelle car, en effet, les Honorables Députés jouent un rôle central dans le travail de l'OMPI en tant que législateur.

Monsieur Marc SERY-COREE a d'abord expliqué que le concept de propriété intellectuelle est une notion très abstraite qui pourtant est consommée tous les jours. Le point de départ est une idée. Des échanges riches autour de ce concept de propriété intellectuelle ont été engagés. Les participants se sont interrogés sur les raisons profondes qui font que les artistes burundais n'ont pas encore bénéficié des avantages découlant de la promulgation de la Loi n°1/021 du 30 décembre 2005 portant Protection du Droit d'Auteur et des Droits Voisins.

Le Directeur du Bureau Afrique à l'OMPI à Genève a fait savoir que le grand problème réside dans le fait qu'au Burundi, il n'y a pas encore de structure interne de gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins.



Honorable Diomède Ntangamajeri (à gauche)
et Honorable Félicité Niyuhire (à droite)

Lors de cet entretien avec les représentants des Honorables Députés, le Directeur du Bureau Afrique de l'OMPI à Genève, a profité de l'occasion pour formuler sa requête au Parlement burundais d'adopter deux traités à savoir :

1. Le Traité de Marrakech adopté à Marrakech, le 27 juin 2013, par la Conférence diplomatique visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées.
1. Le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles (adopté à Beijing, le

24 juin 2012, par la Conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles).

Face à cette requête, l'Honorable Henri Bukumbanya qui était le président de la séance a fait savoir que ces traités seront votés une fois déposés sur la table du Parlement par le Gouvernement.

Notons que cette rencontre a vu la participation du Président et du Vice-Président de la Commission des Comptes Publics et des Finances, des Affaires Economiques et de la Planification, les Honorables Henri BUKUMBANYA et Gérard NKUNZIMANA, la Présidente et le Vice-Président de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, de la Culture et de la Communication, les Honorables Marcelline BARARUFISE et Sennel NDUWIMANA, le Président et le Vice-Président de la Commission de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et du Développement Communal les Honorables Diomède NTANGAMAJERI et Joseph NTAKAMURENGA. Les Honorables Ildegonde NIYUNGEKO et Félicité NIYUHIRE ont respectivement représenté dans cette rencontre la Commission des Affaires Sociales, du Rattachement, de l'Egalité des Chances et de la Lutte Contre le SIDA, ainsi que la Commission de la Justice et des Droits de la Personne Humaine.

Egide Kwizera

Clôture de la Session Parlementaire Ordinaire d'octobre 2014



L'Honorable Pie Ntavyohanyuma prononçant le discours de clôture de la Session

Mercredi 31 décembre 2014 dans la matinée, le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma a, du haut de la tribune de l'hémicycle de Kigobe, devant les Honorables Députés et un parterre d'invités, procédé à la clôture de la Session ordinaire parlementaire d'octobre 2014.

Nous vous proposons ici l'intégralité du discours qu'il a prononcé à cette occasion : Discours du Président de l'Assemblée Nationale

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants de la Magistrature ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Corps de Défense et de Sécurité ;**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Formations Politiques ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Confessions Religieuses ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Au nom de l'Assemblée Nationale et en notre nom propre, nous vous souhaitons une chaleureuse bienvenue au Palais des Congrès de Kigobe, siège de notre Institution parlementaire.

Nous sommes heureux que vous soyez parmi nous à l'occasion de cette cérémonie de clôture des travaux de la session parlementaire ordinaire d'octobre 2014.

Votre présence est pour nous un signe de votre attention et de votre soutien aux activités de l'Assemblée Nationale.

Nous vous remercions sincèrement pour avoir répondu à notre invitation.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Comme nous le faisons habituellement, cette cérémonie nous donne l'opportunité de faire le bilan des activités accomplies par l'Assemblée Nationale, au cours des trois derniers mois de l'année 2014, en ce qui concerne la législation, le contrôle de l'action gouvernementale, la représentation et la diplomatie parlementaire.

Dans le domaine de la législation, 9 projets de lois ont été analysés et adoptés. Il s'agit des projets de lois ci-après :

1. Le Projet de loi portant ratification de l'Accord bilatéral entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement des Emirats Arabes Unis relatif aux services aériens entre et au-delà de leurs territoires respectifs, signé à Montréal le 30 septembre 2013 ;
2. Le Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord de financement du « Projet hydro-électrique de Jiji-Murembwe » entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement ;
3. Le Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord de financement du « Projet d'urgence relatif à la violence sexuelle et basée sur le genre et la santé des femmes dans la Région des Grands Lacs » entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement ;
4. Le Projet de loi portant ratification par la République du Burundi du Protocole portant création de l'Union Monétaire de la Communauté Est-Africaine, signé à Kampala le 30 novembre 2013 ;
5. Le Projet de loi portant ratification de l'Accord entre la République du Burundi et l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC) relatif aux privilèges et immunités de l'OIAC, signé le 20 avril 2009 ;
6. Le Projet de loi portant règlement et compte-rendu budgétaire pour l'exercice 2013 ;
7. Le Projet de loi portant fixation du budget général de l'Etat pour l'exercice 2015 ;
- 15.8. Le Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de la Charte de la Renaissance Culturelle Africaine, adoptée à Khartoum les 23 et 24 janvier 2006 ; et
9. Le Projet de loi portant révision de la loi n° 1/09 du 30 mai 2011 portant Code des sociétés privées et à participation publique.

Parallèlement à ces projets de lois, l'Assemblée Nationale a analysé et adopté les amendements

du Sénat sur le Projet de loi portant prévention et répression de la traite des personnes et protection des victimes de la traite.

L'Assemblée Nationale a en outre analysé et adopté, en sa séance plénière du 9 octobre 2014, le rapport de la Commission mixte paritaire Assemblée Nationale-Sénat sur le Projet de loi portant révision de la loi n°1/02 du 25 janvier 2010 portant révision de la loi n° 1/016 du 20 avril 2005 portant organisation de l'administration communale.

Par ailleurs, deux projets de lois ont été analysés et adoptés, en seconde lecture, par l'Assemblée Nationale. Il s'agit du Projet de loi portant cadre organique des confessions religieuses et du Projet de loi portant révision de la loi n° 1/023 du 31 décembre 2004 portant création, missions, organisation, composition et fonctionnement de la Police Nationale du Burundi.

Nous saisissons cette occasion pour remercier les membres du Gouvernement pour leur collaboration dans l'analyse de ces projets de lois.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Au cours de cette session ordinaire d'octobre 2014, l'Assemblée Nationale a organisé des descentes sur tout le territoire national en vue d'enquêter sur un certain nombre de questions. Ces descentes ont donné lieu à des rapports, suivis de débats en séance plénière, à l'occasion desquels certaines recommandations ont été fait au Gouvernement.

Ainsi, du 14 au 17 octobre 2014, la Commission de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et du Développement Communal a visité toutes les provinces du pays pour se rendre compte de l'état des lieux de la situation environnementale du pays.

Du 27 octobre au 07 novembre 2014, la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, de la Culture et de la Communication a effectué une descente dans neuf provinces du pays, à savoir Cibitoke, Makamba, Rutana, Gitega, Ruyigi, Cankuzo, Musinga, Karusi et Bujumbura, dans l'objectif d'évaluer l'école fondamentale.

En outre, au cours de la séance plénière du 12 no-

vembre 2014, la Commission des Affaires Sociales, du Genre, du Rapatriement, de l'Egalité des Chances et de la Lutte contre le SIDA a présenté le rapport de l'enquête parlementaire effectuée du 15 au 17 septembre 2014, sur l'impact de la rupture de stocks des poches de sang sur la santé de la population ainsi que les difficultés liées à la collecte et à la distribution du sang à travers le pays.

Ces enquêtes parlementaires ont été complétées par beaucoup d'autres visites de terrain, des visites destinées à donner aux Honorables Députés une large compréhension des réalités socio-économiques et politiques que la population vit au quotidien.

A l'occasion de ces visites, les Députés se sont informés sur les préoccupations de nos concitoyens, ont soutenu les actions de développement communautaire, dans leurs circonscriptions, apporté leur solidarité aux populations en s'associant à celles-ci dans la commémoration et la célébration d'événements nationaux.

Ainsi, en dates du 13 et du 21 octobre 2014, les Députés se sont rendus dans leurs circonscriptions respectives pour se joindre à la population dans la commémoration du 53ème anniversaire de l'assassinat du Prince Louis RWAGASORE, héros national, et du 21ème anniversaire de l'assassinat de Son Excellence Melchior NDADAYE, héros de la démocratie.

Le 11 octobre 2014, nous nous sommes rendus en Province de Kayanza pour nous associer à la population locale dans les travaux de développement communautaire consistant à tracer des fossés antiérosifs sur la colline Kabuye, située dans la Commune Kayanza.

Le 18 octobre 2014, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Mo-Mamo KARERWA, s'est jointe à la population de Gitega pour célébrer la Journée Nationale de l'Enseignant.

Du 06 au 09 novembre 2014, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a présidé les travaux de l'atelier d'échanges des Femmes leaders, en province de Gitega, où elle a également participé aux travaux de développement communautaire.

Le 08 novembre 2014, nous nous sommes rendus

à Kirundo pour nous joindre à la population dans les travaux de construction de l'Université de Kirundo.

Le 11 novembre 2014, le Parlement de la République du Burundi a organisé, à la Détente, la 9ème édition de la Journée Nationale de Prière qui portait sur le thème « Le Bon Patriote ».

Le 18 novembre 2014, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a participé aux travaux d'adduction d'eau potable à Mwarusi, en Commune Rutovu, Province de Bururi.

Le 24 novembre 2014, nous nous sommes rendus dans la commune Rango, en province de Kayanza, pour à l'occasion du lancement de l'enrôlement des électeurs.

Du 25 au 26 novembre 2014, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable François KABURA, s'est rendu au chef-lieu de la Province de Makamba pour participer à l'atelier organisé par l'Institution de l'Ombudsman sur le rôle des jeunes affiliés aux ligues des partis politiques et des démobilisés dans la consolidation de la paix et de l'harmonie sociale.

Le 04 décembre 2014, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale était à Makamba pour participer aux activités marquant l'ouverture officielle des services fonciers dans les communes de Makamba et Vugizo.

Le 09 et le 12 décembre 2014, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a participé, à l'hôtel Royal Palace, aux cérémonies d'ouverture et de clôture de la Conférence Internationale sur la civilisation et la culture islamique et le rôle des Omanais dans les pays de la Région des Grands Lacs.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Sur le plan de la représentation et du contrôle de l'action gouvernementale, l'Assemblée Nationale a tenu des séances plénières qui ont permis aux Députés de suivre de près l'action de l'exécutif et de formuler des suggestions et des recommandations en cas de besoin.

A cet effet, en date du 22 octobre 2014, les Honorables Députés ont reçu les réponses aux questions orales avec débat adressées au Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA au sujet de la santé mentale et du virus Ebola.

En sa séance du 21 novembre 2014, l'Assemblée Nationale a reçu les réponses aux questions orales avec débat adressées au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de la Sécurité Publique relatives à l'état global de la sécurité sur le territoire national.

Le 17 décembre 2014, il y a eu la présentation, par la Cour des Comptes, des commentaires sur le projet de loi portant Règlement et Compte-rendu Budgétaire pour l'exercice 2013, sur le Document d'Orientation Budgétaire 2015-2017, ainsi que sur le projet de loi portant Fixation du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2015.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

La session parlementaire ordinaire d'octobre 2014 a été marquée également par trois activités majeures.

En date du 14 octobre 2014, le Parlement a assisté à la prestation de serment de deux nouveaux membres de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, ainsi qu'à celle des magistrats de la Cour Spéciale des Terres et Autres Biens.

Ensuite, et après plus de 10 ans d'attente, l'Assemblée Nationale a procédé, en date du 3 décembre 2014, à l'élection des membres de la Commission Vérité et Réconciliation ainsi que de son bureau. Cette élection s'est déroulée après la présentation à la plénière de l'Assemblée Nationale du rapport de la Commission ad hoc chargée de la présélection des candidats membres de la Commission Vérité et Réconciliation.

Devant le Président de la République et le Parlement, les membres élus de la Commission Vérité et Réconciliation ont prêté serment le 10 décembre 2014.

Enfin, dans le cadre de la mise en application du Décret n°100/288 du 10 décembre 2014 portant

nomination d'un Membre du Gouvernement, la nouvelle Ministre de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, Mme Godelieve NININHAZWE, a prêté serment le 15 décembre 2014, ici au Palais des Congrès de Kigobe, devant le Président de la République et le Parlement.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

En ce qui concerne le renforcement des capacités des Honorables Députés et des fonctionnaires de l'Assemblée Nationale, des séminaires et ateliers ont été organisés.

Ainsi, un fonctionnaire de l'Assemblée Nationale s'est rendu à Paris, en France, du 04 au 27 octobre 2014, pour effectuer un stage de formation à l'Ecole Nationale d'Administration sur le thème : « Politiques publiques : de la conception à l'évaluation ».

En dates du 08 au 09 octobre 2014, les membres des bureaux des Commissions permanentes et quelques fonctionnaires de l'Assemblée Nationale ont participé, au Best Outlook Hotel, à l'atelier du programme Noria, de l'Association Parlementaire de la francophonie, sur la thématique « Communication parlementaire ».

Le 30 octobre 2014, chaque Commission permanente a été représentée par trois Députés à l'atelier de restitution de l'étude diagnostique du Parlement du Burundi, qui a eu lieu à l'Hôtel City Hall de Bujumbura.

Le 11 novembre 2014, les membres de la Commission des Comptes Publics et des Finances, des Affaires Economiques et de la Planification ont participé à une Conférence-débat sur le thème : « Perspectives économiques régionales en Afrique subsaharienne. Quelles perspectives pour le Burundi ? ».

Le 18 novembre 2014, des Députés ont participé à l'atelier d'information et de mobilisation sur l'implication des hommes dans le programme d'élimination de nouvelles infections chez les enfants et le maintien de leurs mères en vie.

Le 26 novembre 2014, les Honorables Députés ont participé à l'atelier sur la prévention et la résolution des conflits en milieu du travail : portée du dialogue social dans la gouvernance moderne et l'encrage institutionnel du Comité National de Dialogue Social.

Le 11 Décembre 2014, des Députés ont participé, au Best Outlook Hotel, à l'atelier de sensibilisation des Parlementaires sur l'état des lieux de l'intégration du Burundi au sein de la Communauté Est-africaine et les défis de mise en œuvre du territoire douanier unique et du Protocole portant création de l'Union Monétaire de la Communauté Est-Africaine.

Nous saisissons cette opportunité pour réitérer nos sincères remerciements à tous les partenaires de l'Assemblée Nationale pour leur appui multiforme indispensable à l'amélioration de la qualité du travail parlementaire.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Sur le plan de la diplomatie parlementaire, nous avons reçu, le 26 novembre 2014, une visite de courtoisie du nouveau Nonce Apostolique au Burundi, Monseigneur Wojciech ZALUSKI.

Le même jour, nous avons accordé une audience à l'Ambassadeur de la République Française au Burundi, Son Excellence Gerrit VAN ROSSUM.

En date du 28 novembre 2014, avec le Président du Sénat, nous avons tenu une séance d'échanges avec les Ambassadeurs au Burundi de l'Union Européenne, Son Excellence Patrick SPIRLET, de la République Fédérale d'Allemagne, Son Excellence Bruno BROMMER, du Royaume de Belgique, Son Excellence Marc GEDOPT, de la République Française, Son Excellence Gerrit VAN ROSSUM, et du Royaume des Pays-Bas, Son Excellence Jolke OPPEWAL.

Ces échanges ont porté sur la résolution 2014/2833 (RSP) adoptée par le Parlement européen le 18 septembre 2014 sur la situation des droits de l'Homme au Burundi, sur le processus électoral en cours et sur la mise en place de la Commission Vérité et Réconciliation.

A la même date du 28 novembre 2014, nous avons reçu l'Ambassadeur des Etats Unis d'Amérique au Burundi, Son Excellence Dawn LIBERI, pour échanger sur le processus électoral en cours et sur la Commission Vérité et Réconciliation.

Le 04 décembre 2014, nous avons reçu l'Ambassadeur de la Fédération de Russie au Burundi, Son Excellence Vladimir MALYSHEV, qui nous rendait une visite d'adieu au terme de sa mission dans notre pays.

- **Excellences ;**
- **Honorables Parlementaires ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

S'agissant des missions de travail à l'extérieur du pays, du 13 au 16 octobre 2014, le Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale a participé, à Genève, en Suisse, à la réunion de l'Association des Secrétaires Généraux des Parlements.

Du 13 au 24 octobre 2014, deux Députés ont participé, à Midrand, en Afrique du Sud, à la cinquième session ordinaire de la troisième législature du Parlement Panafricain.

Le 24 octobre 2014, nous avons participé aux cérémonies de commémoration du Jubilé d'or de l'indépendance de la Zambie qui se sont déroulées à Lusaka.

Cette mission nous a permis également d'avoir des échanges avec la diaspora burundaise en Zambie.

Du 29 octobre au 02 novembre 2014, nous avons effectué une mission de suivi, d'évaluation et de planification des activités du Forum des Parlements des pays membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs dont le siège se trouve à Kinshasa, en République Démocratique du Congo. Cette mission a été effectuée dans le cadre de la Présidence du Forum que nous assurons depuis novembre 2013.

Du 30 octobre au 02 novembre 2014, une délégation de l'Assemblée Nationale a participé, à Kigali, au Rwanda, à la réunion de coordination de la session parlementaire NANYUKI VIII, organisée par l'Assemblée Législative de la Communauté Est-Africaine, EALA.

Du 05 au 07 novembre 2014, un Député s'est rendu à Nairobi, au Kenya, pour participer à la 7ème réunion du Forum Interparlementaire sur la santé, la population et le développement.

Du 18 au 23 novembre 2014, un Député s'est ren-

du à Kigoma, en Tanzanie, pour suivre le déroulement du rapatriement des réfugiés burundais.

Du 21 novembre au 02 décembre 2014, un Député a effectué une mission en Namibie, dans le cadre de l'observation des élections pour le compte de l'Union Africaine.

Du 23 novembre au 05 décembre 2014, le Premier Vice - Président de l'Assemblée Nationale s'est rendu à Strasbourg, en France, pour participer à la 36ème session de l'Assemblée Parlementaire Afrique, Caraïbes, Pacifique et à la 28ème session de l'Assemblée Parlementaire Paritaire Afrique, Caraïbes, Pacifique-Union Européenne.

Du 24 au 28 novembre 2014, un fonctionnaire de l'Assemblée Nationale a participé, à Paris, en France, aux travaux d'inscription par l'UNESCO de la danse « Ingoma z'i Burundi » sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Du 30 novembre au 07 décembre 2014, une délégation de l'Assemblée Nationale a effectué une visite de travail en Belgique et en France.

Du 05 au 14 décembre 2014, les membres de l'équipe de football de l'Assemblée Nationale se sont rendus à Arusha, en Tanzanie, pour participer au tournoi interparlementaire de la Communauté Est-africaine.

Du 13 au 20 décembre 2014, une Députée a participé, en Mauritanie, à une réunion des femmes élues.

- **Excellences ;**
- **Honorables Parlementaires ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Parallèlement aux travaux de cette session, le pays a connu d'autres événements d'une grande importance au niveau national. Nous pouvons citer, entre autres, l'enrôlement des électeurs qui a constitué la première étape du processus électoral en cours dans notre pays.

L'Assemblée Nationale voudrait saisir cette opportunité pour encourager la Commission Electorale Nationale Indépendante et tous les acteurs politiques concernés par le processus électoral en cours à poursuivre la concertation et le dialogue inclusif durant tout le processus électoral, afin de garantir le plein succès des élections de 2015.

L'Assemblée Nationale exhorte également les autorités morales, les organisations de la société civile ainsi que les médias à accompagner de manière sereine et responsable le processus électoral.

Quant aux observateurs nationaux et internationaux du processus électoral en cours au Burundi, nous les invitons à adopter une attitude empreinte de neutralité et d'objectivité, et d'accompagner ce processus électoral dans notre pays afin d'en garantir la sérénité et la crédibilité.

Aux amis du Burundi, tout en les remerciant sincèrement pour les efforts qu'ils ont déjà fournis, nous leur réitérons notre appel à poursuivre leurs efforts de soutien au processus électoral en cours. Leur précieux apport sera déterminant dans la réussite des élections de 2015.

L'Assemblée Nationale voudrait féliciter les forces de l'ordre pour le bon travail de maintien de la paix effectué tout au long de cette année 2014.

Nous leur demandons de poursuivre cet excellent travail, particulièrement tout au long du processus électoral, au cours de l'année qui vient.

Concernant la population, nous appelons tout un chacun à s'engager positivement, et dans le calme, dans le processus électoral en cours en se préparant pour aller élire librement et dans la paix les dirigeants de notre pays pour la période 2015-2020. Nous encourageons aussi la population à poursuivre sereinement ses activités quotidiennes.

- Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;
- Excellence Monsieur le Premier Vice-Président de la République ;
- Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président de la République ;
- Excellence Monsieur l'Ombudsman;
- Honorables Députés ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
- Excellences Mesdames et Messieurs les Diplomates;
- Distingués Invités ;
- Mesdames, Messieurs ;

Avant de terminer, nous aimerions réitérer nos remerciements aux Députés pour l'excellent travail

accompli durant toute cette année 2014.

Cette cérémonie marque le début des vacances parlementaires du mois de janvier 2015. Ce sera l'occasion pour les Députés de se rapprocher des citoyens afin d'écouter leurs préoccupations.

Nous souhaitons que ce soit aussi une occasion pour les Députés pour donner des messages de paix, de tolérance, de respect mutuel et de cohabitation pacifique dans notre pays.

Enfin, nous ne saurions conclure notre propos sans souhaiter aux Députés et à tous nos invités, ainsi qu'au peuple burundais nos meilleurs vœux de nouvel an 2015. Que cette année soit pour nous tous, pour nos familles et pour tout le peuple burundais une année de paix, de bonheur et de prospérité.

C'est sur ces vœux que nous déclarons clos les travaux de la session parlementaire ordinaire d'octobre 2014.

Nous vous remercions.